

DEBAT PUBLIC PROJET PENLY 3

Mercredi 16 juin 2010 – Salle des fêtes d'Abbeville

La séance est ouverte à 18 heures 38 sous la présidence de M. Houi, président de la Commission particulière de débat public. La CPDP rappelle que ne sont consignés dans les verbatim que les propos tenus par des personnes ayant déclaré leur identité et disposant d'un des micros.

M. MARTIN.- Bonsoir. Je suis Rémy Martin, membre de la Commission particulière du débat public sur le projet Penly 3 ; c'est moi qui vais animer cette soirée. J'espère que l'on va être rejoint par d'autres participants.

Avant de passer la parole à Didier Houi, je vais rappeler deux ou trois choses concernant le débat public. C'est la 10^e réunion de ce débat. Il y aura un temps de parole du maître d'ouvrage qui présentera le projet, puisque c'est une réunion de présentation globale et d'échanges sur l'ensemble du projet, ce soir. Je voulais également dire qu'hier, il y a eu une petite omission, puisque parmi les partenaires de ce débat, dans les sociétés qui travaillent sur le débat, il y a également *Webaxys*, qui travaille sur la retransmission web. Je passe la parole à Didier.

M. HOUI.- Nous allons commencer la 10^e réunion publique de ce débat, dans une assistance qui est, pour l'instant, clairsemée ; peut-être va-t-elle se renforcer en cours de réunion.

Nous avons choisi, suite d'ailleurs à des recommandations qui nous ont été formulées par les personnes, les organismes que nous avons contactés avant que notre programme de réunions ne soit arrêté, d'organiser une réunion en Picardie, parce qu'il nous avait été indiqué, il nous semblait, qu'il y avait des personnes en Picardie, notamment à Abbeville, qui étaient concernées pour des aspects à la fois environnementaux, sociaux et économiques, par le projet Penly 3.

On pouvait effectivement craindre, mais j'espère que cette crainte ne sera pas confirmée, qu'il y ait une assistance clairsemée et on espère que dans le courant de la soirée, d'autres personnes vont nous rejoindre.

Cette localisation, en deux mots, des 13 réunions publiques qui sont organisées à l'occasion de ce débat, peut se présenter autour de trois grandes idées :

- des réunions de proximités qui se sont déroulées déjà pour certaines à Penly, à Dieppe, à Eu, à Envermeu et une qui sera organisée à Saint-Martin-en-Campagne ; ce sont des localisations à moins de 30 kilomètres de la localisation du projet prévu qui fonde ce débat ;
- des réunions qui, ensuite, concernent la grande couronne normande, à la fois Haute et Basse-Normandie, à Rouen, à Caen, au Havre, à Yvetot et, prochainement, à Évreux ;
- deux réunions qui se sont déroulées en dehors de la Normandie, à Paris et celle-ci à Abbeville.

Comme j'ai l'occasion de le faire à chaque fois, je suis amené à préciser ce qu'est un débat public puisqu'il y a dans cette assistance des gens que nous n'avons pas encore vus, et tant mieux. La procédure de débat public est une procédure nouvelle, qui est malheureusement encore insuffisamment connue, qui est une démarche qui a été souhaitée avant que des enquêtes publiques ne soient mises en place pour essayer de pallier certains défauts qui avaient été pointés déjà depuis de nombreuses années sur la procédure des enquêtes publiques.

Cette démarche de débat public se déroule avant que toute décision définitive ne soit prise et ne soit prise sur des sujets qui sont importants. Bien évidemment, un projet comme celui de Penly est, comme vous pouvez l'imaginer, un projet caractéristique de l'importance. Cette importance est d'ailleurs définie par des textes qui viennent compléter une loi qui précise ce qu'est la démarche de débat public.

Ce type d'exercice démocratique est décidé par une autorité administrative indépendante : la Commission nationale du débat public, qui est composée de magistrats, de parlementaires, de représentants de collectivités locales, de représentants d'associations de protection de l'environnement et de personnes qualifiées ; ces personnes sont nommées pour cinq années de manière inamovible, on ne peut pas les démissionner en cours de mandat.

Un débat public a deux objectifs. Le premier est de fournir des informations qui soient les plus argumentées et les plus diversifiées à destination de la population concernée par un projet d'importance et le deuxième objectif est de recueillir les avis et les propositions que les uns et les autres peuvent avoir sur un sujet de cette nature.

Point important, un débat public porte à la fois sur l'utilité même d'un projet et sur ses modalités de mise en œuvre, s'il était décidé qu'il se mette en place.

Pour chaque débat public qui est décidé par la Commission nationale, un groupe de personnes, une commission particulière, est installé. Elle est installée spécifiquement pour le débat qui est organisé et cette commission particulière est composée de personnes qui doivent être à la fois neutres, c'est-à-dire ne fournir aucun avis pendant le débat sur l'objet même du débat, qui sont à la fois des arbitres et aussi des organisateurs, puisque c'est la commission qui organise le débat public et l'ensemble des outils qui le composent.

Notre Commission particulière est composée de six personnes : Rémy vient de se présenter, il est ingénieur, Bénédicte Herbinet, qui est à ma gauche, est conseillère auprès de la présidente de l'INRA. Deux autres personnes sont dans la salle : Paula Ceccaldi est journaliste et Jean-Marc Helm est un cadre dirigeant dans le domaine des matériaux du bâtiment ; Paula et Jean-Marc seront, ce soir, ceux qui vous donneront la parole. Manque à l'appel, parce qu'il est malade, Vincent Ala qui est un spécialiste d'internet.

Viennent se joindre à cette équipe de personnes des permanents : Jérôme Lavaux, le secrétaire général du débat, ainsi qu'Élodie Bonhomme et Orlane Drux.

Les outils du débat qui vous permettent de participer à ce débat, de vous informer, sont en grande partie présents sur le site internet, site internet qui nous sert notamment à retransmettre en direct les réunions publiques ; c'est le cas ce soir, donc bienvenue aux internautes qui nous rejoignent ; vous pouvez, bien évidemment, assister aux réunions publiques en différé. Vous trouvez également sur le site le dossier du débat qui a été réalisé par le maître d'ouvrage et des compléments qui sont apportés par déjà 26 organismes qui ont préparé des cahiers d'acteurs. Ces cahiers d'acteurs sont, en fait, des points de vue argumentés qui sont distribués et présentés de la même manière que le dossier du débat. Sur ces 26 cahiers d'acteurs que la Commission a reçus aujourd'hui, 10 proviennent d'associations, 6 proviennent d'organismes socioprofessionnels et d'entreprises, des partis politiques, 4, ont préparé des cahiers d'acteurs ; on trouve aussi des syndicats de salariés, 3, qui ont proposé des cahiers d'acteurs.

Nous avons également un système questions/réponses qui, ce matin, avait reçu 201 questions et une quarantaine de points de vue. Notre site est assez bien visité, puisque, depuis qu'il a été lancé, c'est-à-dire depuis le 24 mars, 15 500 connexions ont été constatées. Les réunions publiques comme celle-ci... Celle-ci n'est peut-être pas un bon exemple. Une réunion publique, jusqu'à présent, c'était de l'ordre, au minimum, de 100 à 120 personnes et cela pouvait aller jusqu'à 300 personnes qui participaient en salle, sachant que se rajoutent de l'ordre de 200 à 250 personnes qui nous rejoignent par internet.

Je dois également vous indiquer qu'une expertise complémentaire sur la faisabilité de politiques énergétiques alternatives à Penly a été décidée, sur proposition de France Nature Environnement avec avis favorable de la Commission particulière, par la Commission nationale du débat public. Cette expertise complémentaire a commencé à la fin du mois de mai, elle devrait être terminée à la fin du mois de juin et fera l'objet, comme je l'ai indiqué à d'autres reprises, d'une réunion spéciale le 5 juillet à Dieppe, au cours de laquelle seront restitués les travaux qui sont actuellement pris en charge par le cabinet *Énergies demain*.

Pour conclure, vous l'aurez sûrement compris, mais je préfère vous l'indiquer de la manière la plus claire possible, à l'issue de ce débat public, n'attendez pas que la Commission particulière dise qu'il faut ou non faire ce projet, ce n'est pas notre fonction, ce n'est pas notre mission. Notre mission est d'organiser le débat, de permettre aux uns et aux autres de pouvoir questionner, s'interroger, s'informer, faire part de leur point de vue, de recenser l'ensemble des points de vue qui auront été formulés à l'occasion des diverses réunions, des systèmes questions/réponses qui sont à votre disposition, et de porter à la connaissance des personnes et des organismes qui auront à prendre la décision définitive l'ensemble de ces points de vue. C'est ce qu'on attend de notre Commission et de la Commission nationale.

Pour terminer, je voudrais vous souhaiter une bonne réunion, dans un esprit d'écoute, de respect. La Commission particulière invite chacune et chacun à avoir des comportements respectueux des uns et des autres, non agressifs. On sait parfois qu'il n'est pas facile d'avoir des propos passionnés, ce qui est tout à fait compréhensible, mais pas agressifs.

Avant de conclure et de passer la parole à Rémy, je voudrais vous indiquer qu'un débat public, ce sont aussi des gens, des personnes qui se rencontrent fréquemment. Nous avons, depuis que ce débat a commencé, fin mars, une équipe technique qui nous accompagne et je voudrais, ce soir, au nom de la Commission et au nom des prestataires qui nous accompagnent, souhaiter un excellent anniversaire à Jean-Marc, qui s'occupe de la régie ; Jean-Marc fête aujourd'hui ses 2,5 fois 20 ans. Bon anniversaire ! (*Applaudissements.*)

M. MARTIN.- Il est prévu à chaque réunion que la Commission propose aux organismes qui ont rédigé des cahiers d'acteurs de les présenter. Ce soir, deux organismes étaient invités : la Confédération paysanne et Agir pour l'environnement ; ils n'ont pas pu venir ce soir présenter leur cahier d'acteur. C'est pour cela que nous aurons la présentation du projet par le maître d'ouvrage, par EDF, et on passera directement à des questions et des échanges avec la salle.

Je passe la parole à EDF.

M. DELCROIX.- Bonsoir à tous. Je m'appelle Vincent Delcroix, je suis secrétaire général du débat public et, à ce titre, j'ai notamment coordonné la rédaction du dossier du maître d'ouvrage et j'ai également occupé ces mêmes fonctions pour le débat public de Flamanville 3.

J'ai passé toute ma carrière dans la construction et la mise en service des centrales nucléaires. Je vais vous présenter notre projet en quelques minutes, en répondant à quelques questions que vous devez sûrement vous poser : Pourquoi ce projet ? Pourquoi à Penly ? Quels seront ses impacts s'il est réalisé ? (*Intervention hors micro de M. Simon.*)

M. MARTIN.- Excusez-moi, j'ai oublié de rappeler les règles mais vous les connaissez, puisque ce n'est pas la première réunion à laquelle vous participez, la prise de parole se fait avec le micro. Le problème, c'est que ce que vous dites n'est ni enregistré ni retransmis sur internet. Ensuite, je propose juste qu'on laisse à EDF la possibilité de présenter...

Allez-y, prenez le micro !

M. DELCROIX.- Je pense que la question de Monsieur... J'ai omis de dire que je travaillais à EDF et que j'étais représentant du maître d'ouvrage.

M. SIMON.- Oui mais en tant que secrétaire général du débat, il me semble que, théoriquement, vous devriez être neutre. Je préférerais que M. Joseph Dupuis présente le projet.

M. DELCROIX.- Monsieur le Président, me donnez-vous la parole durant deux minutes pour expliquer ma fonction exactement ?

M. HOUI.- Oui, Monsieur Delcroix, bien sûr. En tout cas, pour répondre à la question de Monsieur, pour qu'il n'y ait pas de confusion, vous allez la nettoyer mais je vais la nettoyer aussi : M. Delcroix travaille bien pour Électricité de France, il va vous l'expliquer, il n'y a pas de problème ; le secrétaire du débat, le nôtre, est au fond de la salle, il s'appelle Jérôme Lavaux et il est marqué par la neutralité que vous réclamez à juste titre. Ce sont deux personnes différentes sur des tâches tout à fait différentes.

M. SIMON.- Joker !

M. HOUI.- Ce n'est pas joker, ce sont les faits. Que Jérôme Lavaux se lève, vous allez voir, ils ne se ressemblent pas du tout. (*Rires.*)

M. DELCROIX.- Cela dit, nous ne nous ressemblons pas mais nous travaillons très souvent ensemble.

M. HOUI.- En tout bien tout honneur !

M. DELCROIX.- La fonction que j'occupe, et j'ai occupé exactement la même fonction sur Flamanville 3, consiste à assister le directeur de projet, en l'occurrence Joseph Dupuis, et, en particulier, à gérer la relation au quotidien pour les problèmes pratiques entre EDF et la Commission particulière du débat public.

Je pense que vous savez, Monsieur, on l'a dit plusieurs fois, que le débat public est organisé par la Commission particulière du débat public, mais financé par EDF et cela, évidemment, impose des relations quasiment au quotidien entre la Commission particulière du débat public et le maître d'ouvrage. C'est une partie de mes fonctions.

L'autre partie de mes fonctions est de coordonner la réalisation du dossier du maître d'ouvrage, par exemple de préparer les transparents projetés, d'assister le directeur de projet en cherchant des informations et en lui mettant à disposition. Si vous en êtes d'accord, je vais passer maintenant à la présentation proprement dite du projet.

D'abord, quelques mots sur ce projet. Vous pouvez voir sur cette image que notre projet a un air de ressemblance certain avec les deux unités qui fonctionnent depuis environ 20 ans sur le site de Penly. Cette unité que nous espérons construire sera plus puissante, 1 600 mégawatts, à comparer à 1 300 mégawatts. Elle utilise un nouveau type de réacteur nucléaire qui s'appelle « EPR », qui est l'abréviation anglaise de réacteur à eau sous pression européen.

Le principe est le même que les centrales actuelles mais il bénéficie de nombreuses améliorations, notamment en termes de sûreté. Il est prévu pour produire jusqu'à 13 milliards de kilowattheures par an, ce qui correspond à peu près à 2,5 % de la consommation française ou encore un tiers de plus que ce que produit actuellement Penly 1 ou Penly 2. Le projet Penly 3 s'inscrit dans le droit fil de la politique énergétique française, qui dit que, d'abord, il faut faire des économies d'énergie, ensuite, développer le recours aux énergies renouvelables et, enfin, recours au nucléaire pour boucler l'équilibre entre la production et la consommation.

À l'issue du Grenelle de l'environnement, l'État a en effet lancé un très grand programme d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables pour produire de l'électricité, principalement à partir du solaire et de l'éolien. Ce programme est considéré comme très ambitieux et atteindre ces objectifs est, en soi, un véritable défi, mais il est très probable que

cela ne suffise pas pour que la production d'électricité soit au moins égale aux besoins. C'est pourquoi l'État a aussi prévu, en complément, de recourir à la production d'électricité par d'autres moyens et, en particulier, par du nucléaire.

L'équation, en fait, n'est donc pas : nucléaire ou énergies renouvelables ou économie d'énergie mais bien : nucléaire et économie d'énergie et énergies renouvelables.

Pourquoi voulons-nous faire ce projet ? Concrètement, en 2008-2009, les pouvoirs publics ont identifié les besoins d'une nouvelle unité de production de type EPR et ils l'ont précisé dans la programmation pluriannuelle des investissements pour les moyens de production d'électricité, avec un objectif de mise en service en 2017. Ensuite de cela, EDF et ses partenaires ont manifesté leur intérêt pour ce projet, parce que nos clients ont besoin d'une électricité la moins chère possible et que nous voulons la produire avec le minimum d'émissions de gaz à effet de serre.

Vous pouvez voir sur le schéma de gauche que le nucléaire se place très bien en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, avec seulement 4 grammes par kilowattheure, à comparer aux 400 et plus pour les centrales à gaz et aux 800 et plus pour les centrales à charbon.

Autre avantage de Penly 3 : son coût de production. Sur le schéma de droite, vous pouvez voir que nous estimons que le coût de production de Penly 3 sera compris entre 5,5 et 6 centimes d'euro du kilowattheure, à comparer à 7 ou 10 pour le gaz et le charbon, cette fourchette prenant en compte les différentes hypothèses de prix des combustibles et du CO₂.

Pourquoi voulons-nous faire ce projet à Penly ? En fait, Penly présente beaucoup d'avantages. D'abord, EDF est déjà propriétaire de tous les terrains nécessaires pour le futur réacteur. Ensuite, et vous pouvez le voir sur la photo, le site avait été préparé dans les années quatre-vingts, puis quatre-vingt-dix ; cela réduira les terrassements. Ce type de centrale qui transforme la chaleur en électricité a besoin d'une grande capacité de refroidissement, c'est propre à toutes les centrales thermiques, et, de ce point de vue, la Manche et ses courants de marée offrent les meilleures conditions possibles. Enfin, et c'est très important, beaucoup d'acteurs haut-normands ont souhaité accueillir notre projet.

Notre projet s'inscrit dans l'existant. Si la construction est décidée à l'issue du débat public, nous réutiliserons toutes les infrastructures existantes : les routes, la voie ferrée, les lignes à haute tension pour évacuer l'énergie produite et le canal de prise d'eau qui sert à refroidir la centrale et vous pouvez le voir au premier plan de l'image projetée. Cette réutilisation de l'existant nous permettra de minimiser les impacts pendant la construction. L'exploitation se fera avec les mêmes règles et la même rigueur que celle des unités actuelles.

Pour ce qui concerne les rejets des trois unités, ils resteront très inférieurs aux limites réglementaires et les premiers calculs montrent que l'impact des rejets radioactifs pour la totalité du site sera au moins 50 fois inférieur à celui de la radioactivité naturelle.

Un chantier de centrale nucléaire est un chantier de très grande ampleur avec un impact fort sur la vie économique du territoire. En se basant sur notre expérience de Flamanville dans le Cotentin, où nous construisons une unité équivalente, nous pouvons dire qu'un tel chantier dure environ sept ans, nécessite jusqu'à 3 000 personnes. 3 000 personnes, cela ne veut pas dire qu'il y aura 3 000 personnes pendant toute la durée du chantier ; l'effectif commence à croître doucement, on arrive à 3 000 personnes à peu près au bout de deux ou trois ans et, ensuite, cela décroît à nouveau pour arriver à la fin du chantier. À la fin du chantier, il restera environ 400 personnes pour l'exploitation de Penly 3 qui devrait durer au moins 60 ans.

Pour construire Penly 3, nous serons amenés à passer plus de 150 contrats à des entreprises nationales ou régionales et nous les encouragerons à sous-traiter une partie des travaux à des entreprises locales.

Pour compléter cet exposé rapide de Penly 3 et de ses principales caractéristiques, je vous propose maintenant de découvrir notre projet en images. (*Projection d'un film.*)

M. MARTIN.- Merci pour la présentation. Nous allons passer aux questions de la salle. Est-ce qu'une personne veut commencer ?

M. GRAINE.- Je suis originaire du Vimeu et j'habite maintenant Amiens, mais je me sens concerné quand même en me disant que Penly 3, il y a eu 1 et 2, le nucléaire, cela commence peut-être à faire beaucoup dans la région, comme dans d'autres d'ailleurs.

Un truc me choque : on ne parle pas du tout des déchets là-dedans. Que fait-on des déchets ? J'ai entendu un rapporteur de commission, Alain Gest, pour ne pas le nommer, dire que la dangerosité des déchets nucléaires n'était même pas prouvée. Ce sont des gens comme cela qui prennent des décisions ! On rigole. Ce sont des gens comme cela, des élus, qui vont prendre des décisions pour tout le monde. Les déchets, je suppose qu'ils sont prêts à accepter cela dans le fond de leur jardin, dans leur garage, à ce moment-là.

Ma question concerne les déchets ; on n'en parle pas.

M. MARTIN.- Merci. EDF ?

M. JEANDRON.- Bonjour à tous. Je ne me suis pas encore présenté, donc je vais le faire maintenant : je suis Claude Jeandron, je suis directeur de l'environnement du groupe EDF et j'ai auparavant exercé pratiquement l'ensemble de ma carrière dans le nucléaire où j'ai occupé diverses fonctions, depuis celle d'ingénieur d'essai par où j'ai débuté jusqu'à responsable de la sûreté nucléaire de l'ensemble du parc français quand j'étais à la Direction de la production nucléaire.

Cette question des déchets a été traitée de façon assez complète lors d'une précédente réunion. C'est bien sûr une question importante à laquelle on va essayer de répondre de façon simple en résumant les deux heures d'échanges que l'on a eues à cette réunion.

Premièrement, tous les déchets, issus non seulement des centrales nucléaires mais également de toutes les industries qui manipulent des déchets, mais également du domaine médical, du domaine de la recherche, qui manipulent de tels produits, plus tous les déchets produits par ce qu'on appelle le « cycle de la production », y compris la mine, sont parfaitement répertoriés en France et l'ANDRA, dont d'ailleurs un représentant est présent encore dans cette salle aujourd'hui, a pour mission de faire une évaluation complète et détaillée de l'ensemble des stocks de déchets. Cette mission et cet inventaire nous ont été présentés dans cette réunion.

Dans cet inventaire, les déchets sont catégorisés si l'on peut dire, c'est-à-dire qu'ils sont classés à la fois par niveau de leur radioactivité et par la longueur de leur vie, puisque la radioactivité est un phénomène qui décroît naturellement dans le temps, mais certains produits radioactifs ont la faculté de perdre cette radioactivité très rapidement, parfois en quelques secondes pour certains produits, et d'autres en milliers, voire centaines de milliers d'années. Leur dangerosité est la combinaison de ces deux facteurs : importance de la radioactivité et durée de vie.

Pour chaque catégorie de déchets, il a été étudié, conçu et mis en œuvre depuis maintenant pas mal d'années des dispositifs de tri et de conditionnement appropriés à la dangerosité de chacune de ces catégories de déchets. Aujourd'hui, l'ensemble des catégories de déchets dispose d'une filière et d'un mode de conditionnement connu. Il y a quand même une exception, de taille bien sûr, pour la catégorie des déchets à plus haute activité et à vie longue. Le mode de tri, et donc de fabrication de ces déchets, est parfaitement maîtrisé, le seul lieu où on en produit en France est l'usine de retraitement de combustible de La Hague, puisque ces déchets viennent du retraitement du combustible en France. Le conditionnement de ces déchets est également effectué à La Hague. Ces déchets sont enfermés dans une matrice de verre qui est elle-même, après solidification, stockée, coulée, dans un conteneur en acier inoxydable. Pour l'instant, ces déchets sont entreposés dans un hall de stockage qui se trouve toujours sur le site de La Hague.

Ce qu'il reste à faire pour cette catégorie de déchets – pour toutes les autres catégories, c'est fait –, c'est fixer le mode de stockage définitif de ces déchets. Pour toutes les autres catégories, c'est fait sur des sites en surface qui se trouvent soit dans le Cotentin, soit dans l'Aube, sur les sites de Morvilliers et de Soulaisnes.

Pour la catégorie dont on parlait, haute activité à vie longue, la loi de 2006, après un débat public de ce type d'ailleurs, a fixé comme option le stockage réversible en couche géologique profonde ; c'est l'option retenue. Il reste à trouver le lieu de stockage, étant entendu que ce lieu dépend fortement de la qualité du sous-sol. L'argile réunit les meilleures conditions pour assurer le confinement supplémentaire de ces déchets.

Nous sommes dans la procédure de recherche et de qualification d'un site de stockage dans la région de la Haute-Marne et Meuse, à la limite des deux départements. La loi de 2006 a fixé un nouveau rendez-vous vers 2015 qui devra avoir fait l'ensemble de la question de toutes les investigations qui auront été faites et des recherches menées qui, probablement, on peut le supposer aujourd'hui, bien que la décision ne soit pas encore prise, fera encore l'objet d'un débat national sur la question et c'est la représentation nationale qui prendra la décision de procéder à un stockage si le lieu est, bien sûr, qualifié d'ici là.

Voilà, de façon très résumée, ce qu'on peut dire sur cette question des déchets radioactifs.

M. DUPUIS.- J'ajouterai volontiers qu'il me semble qu'il y a, à l'entrée, un document disponible, qui s'appelle le PNGMDR, plan national pour la gestion des matières et déchets radioactifs, qui est un document qui est émis par, d'une part, le MEEDDM, la Direction générale de l'énergie et du climat, et, d'autre part, par l'Autorité de sûreté nucléaire, qui traite justement de toute cette problématique des déchets et des matières radioactives.

Il nous a été exposé par un représentant de la DGEC lors de la réunion du Havre. Je vous incite à consulter ce document qui est extrêmement complet et qui répond à toutes les questions que vous pouvez vous poser sur la problématique des déchets nucléaires.

Mme THEROUIN.- Je suis adjointe au maire d'Amiens en charge de la sécurité et de la prévention des risques urbains. Je suis, par ailleurs, vice-présidente du SDIS de la Somme, service départemental d'incendie et de secours de ce département.

Il est dommage que vous ne soyez pas venus à Amiens, parce que nous aurions été ravis d'accueillir ce débat, bien entendu.

Je me pose des questions qui concernent ma délégation, qui sont celles ayant trait à la sécurité et à la prévention, la gestion des risques majeurs. Ce que j'en connais, c'est que le maire est tenu d'informer sur les risques existant sur sa commune. Nous avons publié il y a peu de temps sur la commune d'Amiens, la préfecture de région, qui se situe à quelques kilomètres d'ici, le document d'information communal sur les risques majeurs qui signifiait l'existence du risque nucléaire.

Le risque nucléaire, on m'indique que comme il n'y a pas de centrale sur le territoire de notre département, je n'avais pas forcément à le signifier à mes concitoyens. Bien entendu, comme je suis un peu têtue, j'ai indiqué ce risque. Nous avons plusieurs centrales en Seine-Maritime, mais également dans le Nord. Ce que j'en sais également pour être vice-présidente du SDIS, c'est qu'il n'existe pas du tout d'engin pour intervenir en cas d'alerte nucléaire, alors qu'au-delà de la question d'une explosion qui pourrait se dérouler sur le département voisin de la Seine-Maritime, par exemple, il y a aussi des convois de déchets nucléaires qui passent plusieurs fois par mois dans le plus grand secret à Amiens et dans les communes environnantes, puisque nous avons un grand réseau de voies ferrées à l'intérieur de notre commune ; nous n'avons pas forcément l'information.

À Amiens, nous avons donné l'information qu'il existe ce risque nucléaire important, de par l'existence des déchets et l'existence de centrales nucléaires à proximité, qui sera, bien entendu, accru si la construction de l'EPR venait, malheureusement, à se concrétiser. Nous avons la question

de l'intervention en cas de déclenchement de crise et aussi la gestion par les maires de la distribution des cachets d'iode, puisque, encore une fois, comme nous n'avons pas de centrale nucléaire dans notre département, un vieil arrêté préfectoral de 2004 demande aux maires de distribuer ces cachets d'iode et de les conserver en moins de 12 heures à nos administrés. Pour les 137 976 habitants d'Amiens recensés, nous avons moins de 12 heures pour distribuer ces cachets d'iode qui devraient être entreposés dans quelque 30 sites et organiser 60 sites de distribution, mobiliser 800 agents communaux, sachant que nous n'en avons que 3 500 et qu'ils ne sont pas du tout, évidemment, pour l'instant, formés à la gestion des risques majeurs et encore moins au déclenchement des risques nucléaires. Vous voyez un peu la difficulté des maires de la Somme.

Pour nous, Amiens, on ne va pas se plaindre, on est une grosse collectivité donc on a beaucoup d'agents éventuellement à mobiliser mais quand je vois que l'information a du mal à passer, qu'il n'y avait même pas un mot dans le journal aujourd'hui à Amiens pour indiquer qu'il existait ce débat ce soir qui est censé être le grand débat national sur la construction de Penly, je me pose un peu des questions et surtout la question de la sécurité, pas du réacteur, bien entendu, puisqu'on nous dit qu'on peut dormir tranquille mais surtout en cas de problème avec les déchets nucléaires qui passent ou une centrale, pas forcément celle de l'EPR qui va être très sécurisée, mais une autre à proximité, comment peut-on intervenir ? En effet, les secours de la Somme comptent sur les moyens de secours des autres départements.

Je me pose juste ces quelques questions... Comment le maire doit-il se débrouiller ? Comment les sapeurs-pompiers doivent-ils se débrouiller ? Comment le préfet doit-il se débrouiller ? Le préfet a de la chance, il est au courant. Le maire est tenu d'être au courant mais il ne l'est pas quand des trains de déchets nucléaires passent... La question de l'information, mais surtout la question de la sécurité et la gestion de ce risque majeur qui est le risque nucléaire qui n'est pas assez pris en compte à mon sens, quand on est dans les départements limitrophes... Je ne défends pas du tout, bien entendu, une position qui serait celle de « *surtout pas chez moi, vous pouvez le mettre chez les autres* », je suis une antinucléaire depuis très longtemps et j'ai en charge la sécurité, donc vous imaginez que, pour moi, c'est très compliqué.

J'attends le soutien, évidemment, de l'État, puisqu'on va me dire aussi que c'est à l'État de m'aider, mais je vous mets aussi face à cette contradiction qui est celle d'une gestion de la sécurité de nos concitoyens en premier lieu, plutôt que de grands intérêts économiques qui pourraient nous illusionner de création de centaines et de centaines d'emplois et de centaines de familles qui s'installeraient au magnifique pays de l'EPR à Penly. (*Applaudissements.*)

M. MARTIN.- Merci. Si je reprends les points de votre question, il y a l'information sur le risque nucléaire pour un département limitrophe et pas un département sur lequel le projet est prévu directement et, dans le risque nucléaire, la question de la distribution des pastilles d'iode en cas d'accident. Il y a également la question de l'information, de la transparence de l'information et de la diffusion d'information sur les transports de déchets et un point concernait l'information et les moyens mis en œuvre pour informer la population de la réunion qui a lieu ce soir. Je passe la parole à EDF dans un premier temps, avec des compléments qui seront sûrement demandés à l'Autorité de sûreté nucléaire qui est présente dans la salle.

M. JEANDRON.- Bien sûr, Madame, nous connaissons votre obligation et l'obligation du maire de chaque ville d'informer ses administrés des risques qui existent dans la commune et, bien sûr, nous, comme les services de l'État, sommes à votre disposition pour vous informer au mieux pour vous permettre de remplir cette obligation.

Je reprends, vous avez oublié de citer une première remarque de Madame qui était sur les moyens d'intervention, notamment, puisque vous citez être concernés en Picardie par le transport de matières radioactives, vous interrogez sur les moyens d'intervention à disposition.

Je ne vais pas me substituer aux pouvoirs publics pour expliquer, mais vous devez savoir qu'il y a des cellules mobiles radiologiques capables d'intervenir et qui couvrent l'ensemble du territoire français, ces cellules pouvant mettre à disposition dans les délais compatibles avec les délais d'intervention ces moyens de mesures en général et de secours aux personnes.

Vous pensez spécifiquement au transport, sachez qu'EDF, le CEA, Areva, qui exploitent chacune des installations nucléaires, ont, et cela a été un des enseignements de l'accident de Tchernobyl, constitué un GIE ensemble pour se doter eux-mêmes des moyens d'intervention en cas d'accident radiologique important. Ces moyens sont, pour une partie d'entre eux, mis à disposition des pouvoirs publics en cas d'intervention, et ce serait le cas en cas d'accident de transport de matières radioactives.

Ce GIE est doté de moyens de mesure de la radioactivité, notamment de mesures hélicoptérées ; ces moyens sont capables de faire une détection de radioactivité par les airs. Ce GIE est doté de tout petits robots d'intervention capables d'intervenir de façon télécommandée à l'intérieur de locaux – ils sont évidemment conçus pour intervenir dans nos propres centrales – et d'aller faire des mesures, des contrôles, ils sont équipés de caméras et peuvent faire même quelques interventions simples.

Ce GIE s'est doté de moyens plus lourds, télécommandés eux aussi, pour aller rechercher des matériaux radioactifs répandus ou sortis de leur enveloppe de protection, des choses comme cela. Ce sont des moyens que l'on est capable de mobiliser pratiquement dans les 24 à 48 heures. Les premiers moyens de mesures hélicoptérées, eux, sont mobilisables en quelques heures. Ces moyens ont déjà fait l'objet d'exercices de mise en œuvre et d'exercices combinés avec les pouvoirs publics et en particulier la sécurité civile. On a fait – je l'avais suivi personnellement, donc je le connais bien – plusieurs exercices sur des accidents de transport de matières radioactives. Le cas sur lequel vous nous interrogez a déjà fait l'objet d'études et d'exercices et nous sommes prêts à vous informer, bien sûr, de ces dispositions.

Vous posez la question plus générale, il est vrai, de l'information des populations, et pas seulement des populations qui sont au voisinage d'une centrale, qui, c'est vrai, disposent d'un accès à l'information un peu plus facile, un peu plus direct. Les commissions locales d'information fonctionnent plus ou moins bien, toutes, c'est vrai, on le reconnaît, mais nous ne les présidons pas, par définition, nous nous livrons nous-mêmes au besoin d'information, donc nous répondons aux questions des commissions locales d'information ; nous sommes membres invités d'une commission locale d'information, nous ne la dirigeons pas. Il est vrai que certaines commissions locales d'information ont une activité insuffisante et ont peut-être une couverture de territoire insuffisante mais il est vrai qu'elles sont plus orientées vers les populations habitant dans un voisinage assez immédiat de la centrale ou quelques dizaines de kilomètres.

Pour l'information plus lointaine, il existe les dispositifs d'information que nous mettons à disposition par internet, par nos centres d'information. Sachez qu'on a des délégués régionaux ; d'ailleurs, il y en a un dans la salle qui couvre la Normandie, mais je pense qu'il ne verra aucun inconvénient à aller en région Picardie pour vous expliquer ce que l'on met à votre disposition, étant entendu que nous ne sommes qu'une source d'information ; bien sûr, les pouvoirs publics ont à vous fournir de l'information, l'Autorité de sûreté nucléaire vous fournit de l'information également.

Je ne sais pas si tu voulais compléter.

M. DUPUIS.- Vous avez aussi posé une question sur les transports nucléaires. Les transports nucléaires sont régis par une réglementation qui est une réglementation d'origine européenne qui concerne les transports de matières dangereuses. La réglementation TMD, qui a cours en France, est la déclinaison de la réglementation européenne ADR pour les transports de matières dangereuses sur route ou RID pour les transports de matières dangereuses sur rail et s'adresse à tous les

transports dangereux : matières inflammables, matières nocives, etc. ; il n'y a pas que les transports nucléaires.

Une classe est prévue dans cette réglementation pour les transports nucléaires : la classe 7.

Grosso modo, pour les transports de déchets radioactifs que vous évoquez, entre la centrale de Penly et les centres de l'ANDRA situés dans l'Aube, nous privilégions les transports par des axes routiers rapides (autoroutes, voies rapides) et, très concrètement, les itinéraires passent soit au sud de Paris et cela ne traverse pas la Picardie, mais il est possible qu'il y ait des itinéraires qui passent par le nord de Paris et qui quittent la Seine-Maritime au niveau de Gournay-en-Bray, qui traversent la Picardie par Beauvais pour rejoindre ensuite le nord de la région parisienne, contourner Paris et l'autoroute A5 en direction de l'Aube.

Ces itinéraires ne sont pas secrets, contrairement à ce que vous pouviez penser ou que vous avez exprimé, ces camions sont répertoriés ; d'ailleurs, vous pouvez voir que sur l'arrière des camions, des pictogrammes indiquent qu'il s'agit de matières dangereuses, il y a des codes ; lorsque c'est un trisecteur, cela veut dire que c'est un camion qui transporte des matières nucléaires.

La réglementation instaure un certain nombre de règles qui concernent aussi bien la préparation du transport, la façon dont les colis sont embarqués, dont les colis sont contrôlés au point de vue contamination, au point de vue arrimage, au point de vue radiation, au départ et à l'arrivée. Cela concerne aussi tout ce qui se passe pendant le trajet, donc les directives aux chauffeurs. Tout cela est extrêmement contrôlé par l'Autorité de sûreté nucléaire.

Le dernier point que vous mentionniez portait sur la distribution de comprimés d'iode dans les régions en dehors du périmètre immédiat de la centrale, qui est à la main des pouvoirs publics. Je ne sais pas s'il y a un représentant de l'État dans la salle, mais je pense qu'*a minima*, c'est ce que vous proposez, Monsieur Martin, l'ASN peut peut-être nous en dire plus sur ce sujet.

M. HOUDRE.- Bonjour. Je suis le responsable de l'Autorité de sûreté nucléaire en Normandie.

Pour compléter la réponse d'EDF déjà assez complète, pour commencer, sur les pastilles d'iode, deux choses sont faites :

- tout d'abord, dans un périmètre de 10 kilomètres autour des centrales nucléaires et des centrales nucléaires uniquement, puisqu'il y a d'autres installations nucléaires en France qui ne présentent pas les mêmes risques et les mêmes conséquences pour les populations en cas d'accident, il y a une distribution préventive dans chaque foyer, dans chaque lieu d'habitation ou lieu de travail de pastilles d'iode, en un nombre suffisant pour les occupants du foyer ; c'est une campagne qui est renouvelée régulièrement et qui a d'ailleurs été renouvelée en 2009 ;
- ensuite, au niveau départemental, un stock d'iode doit être présent et réparti au niveau du département ; il n'est pas présent dans chaque habitation, essentiellement parce qu'on estime que le délai sous lequel il sera nécessaire aux populations, éventuellement, d'ingérer des comprimés d'iode sera supérieur à celui qui sera prescrit pour les populations qui vivent dans les 10 kilomètres autour de la centrale nucléaire.

Il faut aussi savoir, et il est utile de le rappeler, que l'ingestion de comprimés d'iode en cas d'accident sur une centrale nucléaire n'est qu'un des moyens de protection des populations dans ce cas qui, évidemment, reste tout de même extrêmement improbable. Les mesures de protection complémentaires des populations seront notamment la mise à l'abri, rester confiné chez soi, et l'évacuation éventuelle sur les ordres du préfet.

Tout cela milite, c'est un point important sur lequel je pense que des progrès doivent encore être faits, d'une information meilleure qu'aujourd'hui de l'ensemble des populations concernées par un risque majeur, notamment celles autour des centrales nucléaires, vu qu'évidemment, une action de

protection des populations sera d'autant plus efficace que les populations en auront connaissance et seront déjà sensibilisées aux actions qui leur seront demandées en cas d'accident.

Ensuite, sur la question des éventuels accidents liés à des transports de matières radioactives, il faut rappeler que quand on parle de transport de matières radioactives, la très grande majorité de ces transports est liée aux autres activités nucléaires et donc pas forcément à l'industrie électronucléaire en tant que telle ; ce sont typiquement les transports de radioéléments utilisés dans les centres de recherche, dans les centres médicaux ; c'est ce qui représente la très grande majorité des transports de matières radioactives effectués sur le territoire national. C'est la raison pour laquelle il est demandé à chaque préfet de département d'élaborer un plan qui doit faire partie du plan Orsec, plan d'organisation des secours, une annexe dans laquelle sont prévues les mesures à prendre en cas d'accident de transport de matières radioactives.

Pour la Somme, je ne sais pas exactement où cela en est mais c'est quelque chose qui doit être fait dans chaque préfecture et ensuite retranscrit au niveau des différentes mairies et départements concernés. Cela prévoit un certain nombre de dispositions qui doivent être prises soit par le maire, soit par les préfets, en fonction de la gravité de l'accident.

M. MARTIN.- Est-ce que les réponses apportées vous conviennent ?

Mme THEROUIN.- Vous voulez que je vous dise la vérité ? Les réponses qui ont été apportées, évidemment, je ne suis pas spécialement rassurée. Sur la question de l'information, le maire le fait, mais le maire est tenu aussi d'organiser les secours et le maire n'a pas l'information puisque c'est classé « secret défense ».

M. HOUDRE.- Ce n'est pas vrai.

Mme THEROUIN.- Quoi, ce n'est pas vrai ? Attendez, Monsieur, quand on a l'information par nos relais, la police, qui est informée puisqu'il faut changer les CRS qui gardent les wagons toutes les demi-heures parce que, les pauvres, sont radioactifs, on se fait disputer quand on suit le convoi et on a des amis qui vont en garde à vue parce qu'ils ont récupéré le trajet. Ne me dites pas que le nucléaire civil n'est pas secret défense... (*Intervention hors micro de M. Simon.*)

... et militaire, cela va sans dire. Depuis peu de temps, le nucléaire civil est classé « secret défense », les trajets également, l'information, on n'est pas censé la détenir et le Maire de la commune d'Amiens, et encore moins son adjointe, n'est pas au courant des trajets. Pas mal de trajets passent par la voie de chemin de fer mais également des trajets sur route, avec beaucoup plus de dangers sur la route, bien évidemment.

La question des cachets d'iode, en Picardie en tout cas, le choix du préfet de la Somme depuis 2004 est que les maires doivent se débrouiller. À Amiens, nous pouvons nous débrouiller, nous allons refaire notre plan à la fin de l'année, mais parce que nous avons une vraie volonté de s'occuper du risque nucléaire, de l'information d'une part, mais de la gestion de ce risque majeur. Les collectivités sont maintenant complètement laissées seules et le plan Orsec est énorme dans notre département, il est complètement obsolète...

J'attends une réponse des services de l'État avec qui je travaille quotidiennement sur la gestion des risques majeurs. Effectivement, quand j'assiste aux CLIC, on ne parle jamais du risque nucléaire, parce qu'on a pas mal de sites Seveso déjà, donc on a pas mal de choses à s'occuper.

Sur la distribution de cachets d'iode, dans les autres communes hors Amiens, les maires qui ont ces cachets ne savent qu'en faire, les délais sont complètement dépassés et quand on va voir le pharmacien, il vous dit : « *C'est bon, vous pouvez les garder un an de plus* », donc on gratte l'étiquette et on recommence. C'est cela la réalité de la distribution des cachets d'iode. Ce n'est pas comme cela que l'on peut s'occuper de la sécurité de nos concitoyens. Je suis désolée, ce n'est que

la stricte vérité, en tout cas pour le département de la Somme ; je ne me permettrai pas de parler de votre région, Monsieur. (*Applaudissements.*)

M. MARTIN.- Sans partir sur un dialogue entre l'ASN et vous, je pense qu'il y a besoin d'un complément de réponse, notamment sur l'information concernant les trajets de transport. Cette information est-elle publique ?

M. HOUDRE.- Il y a un certain nombre de dispositions pour quelques matières particulières ; ce sont les matières nucléaires, ce qui est différent des matières radioactives. Les matières nucléaires, c'est ce qui peut constituer une arme, ce sont les matières à partir desquelles une arme nucléaire peut être constituée, typiquement le plutonium, l'uranium éventuellement. (*Intervention hors micro de M. Simon.*)

M. MARTIN.- Monsieur, on ne pourra pas enregistrer votre intervention, mais demandez la parole, il n'y a aucun problème. (*Intervention hors micro de M. Simon.*)

Vous aurez la parole sans problème. On vous passera le micro après. Continuez !

M. HOUDRE.- Je maintiens que pour ce qui concerne le secret défense spécifiquement, cela ne concerne que les matières nucléaires, donc les matières qui peuvent constituer une arme.

Il y a éventuellement, sur la base d'autres considérations, notamment l'ordre public, mais c'est un domaine qui ne dépend pas de l'ASN donc je ne commenterai pas, des protections qui peuvent être décidées par les services de l'État, la gendarmerie ou le préfet.

Pour les matières radioactives, qui ne sont pas des matières nucléaires, l'information sur le tracé doit être donnée par l'expéditeur de ces matières ; c'est une disposition qui existe et qui est explicitement citée dans la loi relative à la transparence et la sécurité en matière nucléaire. Si vous êtes intéressée, je vous invite à en faire la demande par écrit.

Mme THEROUIN.- J'ai écrit au préfet et on nous a dit que c'était classé « secret défense », qu'on n'avait pas à être tenu au courant.

M. HOUDRE.- C'est une disposition relativement récente, elle date de 2006. Depuis 2006, est inscrit dans la loi le fait que les informations relatives au transport de matières radioactives doivent être communiquées à une personne qui en ferait la demande. C'est une disposition législative qui doit donc être respectée.

Je vais finir pour l'autre partie de la question. Pour ce qui concerne les comprimés d'iode, il faut savoir que la durée d'utilisation de ces comprimés d'iode a été rallongée ; elle est passée de cinq à sept ans. Il faut savoir qu'il y a d'autres pays, par exemple la Suède, dans lesquels la durée d'utilisation de ces comprimés d'iode, qui sont les mêmes, est de 15 ans. C'est essentiellement motivé par le fait qu'un comprimé d'iode, c'est globalement du sel et que c'est donc un médicament très stable, que l'on peut conserver très longtemps, avec une efficacité qui sera sensiblement la même que précédemment.

M. MARTIN.- Juste pour précision, vous avez dit qu'une demande d'information sur les transports pouvait être adressée à l'ASN ?

M. HOUDRE.- Non, l'expéditeur du transport, la personne qui commande le transport. Pour ce qui concerne les déchets nucléaires, la personne qui a produit le déchet.

M. DUPUIS.- Donc c'est à EDF.

M. MARTIN.- Donc la demande doit être adressée à EDF.

M. DUPUIS.- Oui, absolument, dans le cadre de l'article 19 de la loi TSN [= Transparence et sûreté nucléaire], vous pouvez écrire au CNPE de Penly ou à celui de Gravelines, puisque, compte tenu de ce que je vous disais tout à l'heure, il s'agit probablement plutôt du CNPE de Gravelines.

M. MARTIN.- Monsieur, vous vouliez la parole ?

M. SIMON.- Oui, s'il vous plaît. J'habite Rouen, je fais partie du collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs », je ne suis pas dans un parti, je suis écologiste depuis 1978, j'ai commencé par Paluel et avec l'amiante. Bref...

Monsieur Jeandron, vous avez dit tout à l'heure que les déchets étaient classifiés, c'est vrai, qu'il y avait une solution pour résoudre les problèmes des déchets sauf pour les déchets à haute activité. J'estime que ce que vous considérez comme des solutions, c'est mettre la « merde » sous le tapis, enterrer les déchets. Le mieux qu'il y aurait à faire, c'est de ne pas produire de déchet radioactif, ni à faible activité ni à très longue vie ni à très courte durée de vie.

Autrement, vous avez dit aussi que tous les déchets des centrales étaient récupérés. C'est faux. Vous avez des déchets gazeux que, physiquement, l'homme est incapable de gérer, et je pense au tritium ; c'est une impossibilité physique, il n'y a pas de solution, vous êtes obligés de les rejeter soit dans l'air, soit dans l'eau. Vous ne pouvez donc pas dire que le nucléaire ne fait pas de déchets contrôlés.

Par ailleurs, je pense que dans les procédures d'alerte – peut-être que M. Dupuis va pouvoir me répondre –, si jamais il y a un problème à Penly ou à Paluel, un gros problème, malheureusement, vous devez en avertir le préfet de région. Il me semble que s'il y a un problème de contamination externe, vous devez dire au préfet : « *attention...* ». Dans ce cadre, avertissez-vous aussi le préfet de région Picardie ? Comme c'est limitrophe et qu'Abbeville et Amiens sont sous les vents dominants... C'est une petite question...

M. MARTIN.- Merci.

M. JEANDRON.- Deux questions, donc on fera deux réponses et si Joseph veut me compléter, il me complétera. Concernant le terme « déchets » et vous citez les déchets gazeux, on rencontre à nouveau un problème de dénomination, de terminologie. Dans un pavillon d'un particulier, vous ne qualifiez pas de déchet ce qui descend de votre gouttière ou ce qui sort d'une chasse d'eau. C'est pareil dans une centrale nucléaire ; ce que nous qualifions de déchets, ce sont les déchets solides mis sous une forme répertoriée, classifiés et autorisés par les autorités de sûreté ; ce qui sort sous forme liquide ou gazeuse est qualifié d'effluent.

Nous ne disons pas qu'il n'y a aucun rejet d'effluent, c'est très clairement expliqué dans le document du maître d'ouvrage. La radioactivité de ces rejets gazeux et liquides est parfaitement connue et répertoriée, bien sûr contrôlée. Lorsque nous faisons les études d'impact d'un site nucléaire, les impacts directs de la centrale viennent en majorité de ces rejets d'effluents gazeux et liquides. L'étude d'impact consiste justement, après avoir fait tout ce qui est possible pour réduire ces rejets, à vérifier que la présence de cette radioactivité sortant de la centrale et se retrouvant dans l'air, l'eau, le sol, la mer, puis dans tout, par exemple les espèces vivantes qui s'y trouvent et qui rentrent dans la chaîne alimentaire, ne conduise pas à une exposition des populations qui consomment ensuite ces produits supérieure aux normes de radioprotection internationales. On ne dit absolument pas qu'il ne sort de la radioactivité que sous forme de déchet solide ; il y a, bien sûr, les rejets gazeux et liquides.

Concernant la procédure d'alerte, elle est très précise. L'obligation de l'exploitant nucléaire est évidemment fixée par les pouvoirs publics en fonction de son organisation propre. L'exploitant nucléaire prévient immédiatement – il dispose d'un certain nombre de moyens de télécommunication pour cela – le préfet de département qui est responsable ensuite de

l'organisation des secours à toute l'échelle : les départements voisins, la région et même la zone. Le préfet de zone peut être lui-même impliqué dans l'organisation de secours.

L'obligation de l'exploitant porte sur l'information immédiate du préfet de département, à qui nous délivrons des informations sur la nature de l'incident que nous rencontrons et ses risques d'évolution. Bien sûr, tout ce système fait l'objet, évidemment, d'une réglementation complète, mais également d'exercices et de retours d'expérience sur ces exercices.

M. MARTIN.- Dans les industries classiques, il y a des PPRI, en tout cas pour les sites classés Seveso ; on doit avoir le même type de démarche pour un site nucléaire. Ce document est-il diffusé, en ligne ?

M. JEANDRON.- Bien sûr. L'organisation interne au site s'appelle le « plan d'urgence interne » et il fait partie du dispositif de sûreté du site, dû par le site ; il décrit, en gros, l'organisation interne du site, le type de situations rencontrées et comment elles sont traitées.

L'organisation des pouvoirs publics et de la relation entre l'exploitant et le préfet s'appelle le PPI (plan particulier d'intervention) et est, lui aussi, disponible en préfecture.

M. DUPUIS.- Pour plus de précisions, vous trouverez dans le dossier du maître d'ouvrage, aux pages 132 et 133, la description de l'organisation de crise qui est mise en œuvre, avec notamment le rôle des pouvoirs publics et les deux documents qu'évoquait Claude.

De la même façon, dans ce dossier du maître d'ouvrage, pages 124 et 125, vous avez tout le diagramme de production des rejets gazeux et liquides qui vous permet de voir d'où proviennent ces rejets ainsi que la façon dont ils sont contrôlés et maîtrisés.

M. MARTIN.- Il y a une demande de prise de parole.

M. PORQUIER.- Bonjour. Je suis vice-président du Conseil régional de Picardie et je parle ici au nom du groupe Europe Écologie au Conseil régional. Nous participons aujourd'hui à ce débat public et, pourtant, celui-ci n'a pas été respecté dans son principe au plus haut niveau de l'État, puisque les annonces effectuées tant au niveau du gouvernement que d'EDF laissent entendre que les décisions sont déjà prises et qu'il s'agit d'un exercice purement formel. C'est regrettable pour notre démocratie et pour la crédibilité de la démarche du débat public. Je veux néanmoins croire que la Commission et son président auront le souci de répondre aux questions et aux préoccupations qui s'exprimeront dans ce débat.

Pour ma part, je voulais intervenir à propos de plusieurs postulats qui sont développés par le maître d'ouvrage.

D'abord, j'estime qu'il s'agit d'un projet incohérent qui enchaîne les déconvenues. Peut-on imaginer un constructeur d'automobiles qui lancerait un modèle de voiture en série, alors que son prototype ne fonctionne pas et qu'il connaît une succession de déconvenues techniques et financières ? C'est exactement ce qu'on s'apprête à faire ici avec l'EPR. Au moment où nous nous réunissons à Abbeville pour débattre du projet Penly 3, Areva et l'électricien finlandais TVO ont annoncé un nouveau retard dans la construction de la centrale EPR en Finlande. Le délai de retard dans la livraison est porté à 44 mois. La centrale qui devait entrer en service en 2009 ne le fera pas avant 2013, avec un surcoût déjà estimé à 3 milliards d'euros et qui va encore croître.

Ceci est, en même temps, assez logique, puisque les autorités de sûreté nucléaire française, britannique et finlandaise ont demandé à EDF et à Areva « *d'améliorer la conception initiale de l'EPR du point de vue de la sécurité* » car celle-ci était défailante. Voilà une donnée de départ qui nous amène à douter sérieusement des hypothèses optimistes présentées dans le document de maître d'ouvrage qui nous dévoilent une disponibilité optimale, une diminution de la consommation du combustible, un renforcement de la sécurité, une absence même de radioactivité à proximité du site,

sans dire que la radioactivité, bien sûr, est bien présente ailleurs, et présentent aussi ce projet comme une contribution aux grands enjeux de société comme l'indépendance énergétique, l'emploi, la lutte contre les gaz à effet de serre.

À l'inverse de cet affichage, la multiplication des prototypes, les surcoûts, les erreurs répétées, les décisions qui tombent les unes après les autres, comme si ce débat n'avait pas lieu, tout ceci laisse penser que le projet de Penly 3 est davantage le fruit des guerres intestines entre les grandes entreprises publiques et privées de l'énergie que le fruit d'une véritable stratégie – si ce n'est énergétique – au moins industrielle pour notre territoire et pour les générations qui arriveront après la nôtre, au moment où cette centrale est censée fonctionner.

Ce projet d'EPR s'inscrit dans un scénario d'augmentation de la consommation d'énergie et du prix de l'électricité. Les hypothèses développées dans le document du maître d'ouvrage (pages 28 à 33) insistent sur les nouveaux usages et les consommations d'énergie à venir, avec des hypothèses qui s'inscrivent dans une hausse qui se veut « modérée » mais néanmoins réelle de la consommation d'électricité. Il convient de préciser ici que d'autres scénarios existent. Je ne citerai que ceux développés par l'association Négawatt qui élabore des scénarios permettant de diminuer notre consommation énergétique. Évidemment, un tel scénario rendrait caduque la construction de nouveaux réacteurs. Il est pourtant intégré à la politique du Grenelle qui propose de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, comme cela a été dit tout à l'heure. Avec ce projet d'EPR, on peine à trouver la cohérence de l'ensemble de la politique de l'État.

Au moment où nous parlons, la disponibilité du parc nucléaire français est tombée à 78 %, ce qui est un chiffre historiquement bas qui traduit le vieillissement du parc électronucléaire français et son incapacité à répondre aux pics hivernaux : 57 jours d'importation d'électricité en 2009 avec une énergie importée à grands frais. L'EPR n'apparaît pas comme une réponse à ce problème crucial des pics de consommation hivernaux pour EDF.

EDF semble connaître des difficultés pour répondre à ces enjeux. L'entreprise pourrait faire le choix de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, associée à une amélioration des performances des centrales existantes en prévision de leur démantèlement, ce qui constitue au passage un gigantesque vivier d'emplois en France et à l'étranger.

Au lieu de cela, le scénario ressemble davantage à une fuite en avant : nouveaux réacteurs et hausse du tarif de l'électricité pour les ménages pour financer ces investissements lourds (10 milliards pour Flamanville et Penly) et à l'amortissement lointain. Le dernier dirigeant d'EDF en a fait les frais en faisant des déclarations publiques sur les tarifs. Le nouveau ne peut échapper à cette équation de l'augmentation du prix, puisqu'il reste avec une stratégie identique, qui est celle de l'Élysée. Aujourd'hui, je voudrais savoir à quelle tarification sont adossés les prix au kilowattheure qui ont été annoncés ou qui sont présents dans le document.

L'EPR ne participe pas du tout, comme c'est dit, à l'indépendance énergétique du pays. Page 15, il est indiqué que l'énergie nucléaire permet à la France d'assurer son indépendance énergétique. C'est un des postulats du début du document. Il est écrit : « *Bien que le minerai d'uranium soit importé, le combustible nucléaire est considéré comme une ressource nationale pour transformer le minerai en combustible* ». Vous imaginez, transposé à l'industrie pétrolière, cela reviendrait à dire que la France n'est pas dépendante de son approvisionnement en pétrole et en gaz parce qu'elle possède des raffineries sur son territoire. Ceci ne résiste pas du tout à l'épreuve des faits. L'uranium est une matière première importée qui est produite dans un nombre limité de pays étrangers. Six pays se partagent 80 % de la production mondiale : la Russie, le Niger, la Namibie, le Kazakhstan, l'Australie et le Canada.

Les réserves d'uranium mentionnées page 13, dont il est dit qu'elles sont accessibles à un coût inférieur à 130 dollars le kg, représentent une réserve de 60 ans selon la Société française d'énergie nucléaire ; ce chiffre est contesté et d'autres experts parlent plutôt de 50 ans. Le coût de l'uranium a

fait l'objet de nombreuses fluctuations ces dernières années, mais du fait de l'augmentation de la consommation et de la raréfaction de la ressource, le prix de l'uranium sera conduit fatalement à une hausse qui va amener une tension sur les marchés et sur l'approvisionnement, dans un contexte où l'augmentation de la demande sera surtout le fait de la Chine, de la Russie et de l'Inde, où sont situés bon nombre des projets de nouveaux réacteurs. Or, à supposer que Penly 3 soit construit et qu'il le soit dans les délais prévus, il s'agit d'un réacteur qui sera exploité dans une période de forte hausse du coût de l'uranium. En ajoutant un réacteur supplémentaire à un paysage électronucléaire déjà saturé, la France renforce sa dépendance énergétique à l'uranium et à l'évolution de contextes politiques, sociaux et économiques qu'elle ne maîtrisera pas dans les décennies qui viennent, contrairement à tout ce qui est indiqué au début.

Certes, le maître d'ouvrage va indiquer que l'uranium ne représente que 5 % du coût mais des scénarios d'augmentation du prix de l'uranium ont-ils été intégrés dans le modèle économique de Penly 3 pour afficher un coût de revient dans une fourchette allant de 55 à 60 euros le mégawattheure ?

Dernier point, on en a déjà parlé un peu mais je souhaite y revenir parce que c'est quand même un enjeu particulier dans notre région, vu que la centrale est dans la région d'à côté mais que les populations, ici, sont malgré tout riveraines, cette centrale, on a dit tout à l'heure dans le document qu'elle pouvait résister au choc d'un avion ; quel type d'avions ? Je crois que ce sont plutôt des petits avions auxquels elle peut résister mais je crois qu'elle ne peut pas résister au crash d'un avion de ligne. Le risque zéro n'existe pas et elle peut être à l'origine d'incidents plus ou moins graves. Or, la région Picardie est à quelques kilomètres du site de Penly et exposée aux vents dominants, puisque nous avons maintenant la certitude depuis Tchernobyl, en 1986, il fallait bien cela, que le nucléaire ne s'arrête pas aux frontières.

Par ailleurs, le combustible et les déchets radioactifs sont acheminés vers et depuis la centrale par les voies de communication classiques (le train et les routes), exposant directement la population sur les trajets. Si j'ai bien compris ce que Monsieur disait tout à l'heure, ce sont des zones urbanisées et très peuplées qui vont être traversées par des transports nucléaires.

Enfin, les salariés du nucléaire sont directement exposés aux risques de cette industrie. C'est plus particulièrement le cas des salariés de la sous-traitance. Je veux donner ici mon soutien aux demandes de ces derniers qui ont rédigé des demandes précises auprès de la Commission par l'intermédiaire de leur syndicat dans le cadre d'un cahier d'acteur argumenté.

Je souhaite également savoir où en est le plan Orsec-Rad nécessaire pour assurer la sécurité des populations sur l'ensemble des circulations et près du site de la centrale. Est-il prévu une mise à jour ? Est-ce que tous les moyens sont bien mis en place pour sa mise en œuvre ? C'était déjà le sens de la question écrite que nous vous avons adressée auparavant.

Pour conclure, je veux dire ici – et je prends ici un instant ma casquette de vice-président en charge de la politique climat énergie – que les efforts de la Région Picardie s'inscrivent dans ce cadre de maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables. Le fonds régional de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, piloté en commun par le Conseil régional et par l'Ademe, agence d'État, vise à assurer une maîtrise de la consommation d'énergie sur le territoire régional. Dans sa stratégie d'écodéveloppement, la Région Picardie investit dans les éco-activités, en partenariat bientôt avec le Conseil général de la Somme, en accompagnant les projets dans le secteur des énergies renouvelables, des écomatériaux dans la construction. Ce sont des investissements importants pour la population de notre région : des entreprises se diversifient dans les énergies éoliennes, créent les matériaux d'isolation de demain, nous formons les hommes et les femmes qui peuvent ainsi trouver des emplois durables.

L'EPR ne donne aucun écho à ces politiques volontaristes qui permettent le développement soutenable de nos territoires. Au contraire, il faut composer avec des contraintes toujours plus exigeantes pour les énergies renouvelables, avec, en toile de fond, une politique énergétique

nationale qui reste illisible et faite de coups de butoir. C'est pourquoi je m'exprime ici, à titre personnel et au nom du groupe Europe Écologie au Conseil régional de Picardie, contre ce projet qui semble voulu au plus haut niveau de l'État mais qui ne répond pas aux défis énergétiques, climatiques, économiques et sociaux de notre pays et de nos territoires. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. MARTIN.- Il y avait quelques questions, pas mal d'avis. Je pense qu'il y a néanmoins des avis qui vont appeler une réponse de la part du maître d'ouvrage ; j'ai noté en premier point le retour d'expérience sur Flamanville, les problèmes sur l'EPR de Finlande et *quid* de ce projet compte tenu de l'état d'avancement déjà des deux premiers ? Il y a également d'autres points.

M. DUPUIS.- J'ai noté aussi plusieurs questions, Monsieur le Président.

La première, je ne sais pas si c'était une question ou une affirmation : "une décision déjà prise". Très clairement, l'État a affiché sa volonté de voir aboutir ce projet. Si je vous renvoie à l'arrêté PPI, programmation pluriannuelle des investissements, signé par le ministre Borloo en décembre 2009, lors du sommet de Copenhague, il affiche clairement l'objectif d'avoir un EPR supplémentaire en 2017 et c'est le projet Penly proposé par EDF. C'est un objectif.

Aujourd'hui, nous sommes en débat public pour exposer ce projet, pour recueillir les avis des parties prenantes, pour répondre aux questions. À l'issue de ce débat public, EDF sera amenée à prendre position sur la poursuite ou non de ce projet. Cela passera en conseil d'administration d'EDF et tant que la décision n'est pas prise, elle n'est pas prise du côté d'EDF.

Admettons qu'elle soit prise, ce que j'appelle de mes vœux – je suis directeur du projet, c'est donc pour le faire avancer –, à ce moment-là, on déposera une demande d'autorisation de création. Cette demande d'autorisation de création est la procédure majeure pour qu'une installation nucléaire de base puisse exister. C'est une procédure décrite dans la loi TSN de 2006 et son décret d'application de 2007, qui consiste à rassembler dans un dossier tous les aspects impacts, risques, dangers, etc. Ce dossier est examiné en particulier par l'ASN mais aussi par d'autres entités comme l'autorité environnementale, il est soumis à enquête publique, il est soumis à l'avis d'un certain nombre de services instructeurs et après l'ensemble de ces instructions, s'il est jugé recevable, il y aura une autorisation donnée sous forme d'un décret signé par le Premier ministre. Je peux vous garantir que c'est tout sauf un long chemin tranquille. On ne peut donc pas dire aujourd'hui que la décision est prise et il y aura à nouveau des rendez-vous avec le public, au-delà du débat public lui-même...

M. MARTIN.- Juste sur le point, Didier Houi, pour parler de la PPI...

M. HOUI.- La Commission particulière s'est étonnée de la rédaction définitive de la PPI, et notamment à deux endroits : dans la synthèse du document et dans le corps même du document, où il est fait référence au projet Penly 3.

Cet étonnement a été signifié au ministre, *via* un courrier que j'ai signé et que la Commission a approuvé. Nous faisons, à notre niveau, ce que nous jugeons utile pour faire respecter la démarche de débat public qui, comme vous le savez, a été votée par notre pays, correspond à la signature d'une convention internationale, la convention d'Arhus. C'est une procédure jeune, je l'ai indiqué lors de mes propos introductifs, et il est important que ce type de démarche soit approprié par la plupart des acteurs publics. Je sais que dans cette salle, il y en a d'autres. Je crois que c'est aussi parce que les uns et les autres s'engageront pour faire respecter cette démarche qu'elle sera de mieux en mieux utilisée.

Je dois aussi vous indiquer que la Commission, comme ceci a été mentionné dans mes propos introductifs, a proposé, suite à une demande de France Nature Environnement, qu'une expertise complémentaire indépendante soit réalisée sur le thème des alternatives, expertise qui est actuellement en cours.

Nous essayons, dans la mesure du possible et en fonction des éléments qui sont prévus par la loi, de faire en sorte que le débat public porte sur ce qui est prévu par la loi, c'est-à-dire à la fois l'utilité, l'opportunité du projet et ses modalités d'application.

La question est fréquemment posée à l'occasion des réunions : à quoi sert ce débat ? La réponse de la Commission est l'application de la loi et le rappel de la chaîne de décisions, c'est-à-dire que la chaîne de décisions, c'est 2012, et 2012, c'est la signature par le gouvernement, si la décision est prise, d'un décret d'autorisation de construction.

M. DUPUIS. - Je poursuivrai avec...

M. PORQUIER. - Si vous permettez, mon propos n'était en aucune façon une mise en cause de la Commission ; je sais que les commissions travaillent, sont indépendantes, et je souhaite qu'il y ait d'autres commissions de ce type et qu'elles s'organisent bien. Maintenant, je lis la presse tous les jours, je vois bien que le débat est davantage dans un jeu de ping-pong entre M. Proglie et M. Mestrallet, en référence au Président de la République, qui échangent déjà à propos des décisions qui ont été prises plutôt que là, nous, élus, citoyens, dans cette région ; c'est dans ce sens.

Je dis bien que la Commission fait ce qu'elle peut ; ce n'était en aucune façon une remise en cause de votre travail ou de votre autonomie.

M. HOUI. - Ce n'est pas comme cela que la Commission l'a pris, mais je me dois de vous fournir des informations qui sont les plus factuelles possible.

M. DUPUIS. - Vos commentaires concernant l'EPR ou son caractère non abouti... Je ne m'étendrai pas sur le projet d'Olkiluoto ; EDF n'est pas partie prenante dans le projet d'Olkiluoto qui est construit par Areva en tant qu'ensemblier au bénéfice d'un électricien qui s'appelle TVO, sur lequel je ne me prononcerai pas.

Nous, notre tête de série, c'est Flamanville 3, que l'on construit actuellement dans la Manche. C'est une tête de série, c'est-à-dire qu'effectivement, nous mettons en œuvre pour la première fois cette technologie EPR et comme cela a été le cas sur les paliers ou les réacteurs précédents, la tête de série permet, je ne vais pas dire d'essayer les plâtres, mais de mettre au point complètement le processus complet de construction du réacteur.

Ce processus de commencer par un premier exemplaire, vous le trouvez dans plein d'industries. L'aéronautique ne fait pas des choses différentes avec les avions de pré-série et je pense que tout le monde a en tête les exemples de mise au point de ces avions. Ce n'est pas pour autant qu'après, ils ne volent pas et qu'on ne monte pas dedans. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

Monsieur Correa, quand on expérimente un Airbus en vol, il vole, il y a, dedans, un pilote qui le fait fonctionner et, peu de temps après, il entre en service commercial et on fait une série derrière. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

M. MARTIN. - Monsieur Correa !

M. DUPUIS. - Un point suivant que vous mentionniez portait sur la justification du projet, l'augmentation de la consommation. Les scénarios alternatifs, et vous citiez celui de Négawatt, je crois que la Commission l'a précisé, il y a, en ce moment, un expert tiers qui est en train de travailler pour expertiser la justification de Penly. On devrait avoir les résultats de cette expertise prochainement et elle devrait être restituée lors de la réunion du 5 juillet à Dieppe. Je pense que le mieux est de se donner rendez-vous lors de cette réunion.

Nous avons expliqué dans le dossier quelle est notre vision. Elle s'appuie, c'est vrai, largement sur la politique énergétique de la France, sur la programmation pluriannuelle des investissements, mais

il y a un point fondamental dans notre point de vue : la compétitivité de l'EPR par rapport à d'autres alternatives.

Cela rejoint une autre question que vous avez posée : est-ce que les tarifs intègrent les nouveaux moyens de production nucléaire ? Bien sûr, les tarifs doivent inclure l'ensemble des charges des opérateurs d'électricité pour la production, le transport, la distribution d'électricité.

La production se fait à partir d'un mix énergétique ; il se trouve que dans ce mix énergétique, c'est le nucléaire qui est le plus compétitif.

Il est vrai que les tarifs doivent inclure les coûts de production des moyens de production actuels, ceux qui fonctionnent, et des moyens de production futurs ; il en est de même pour les moyens de production thermique qui sont plus onéreux, on l'a vu tout à l'heure, souvenez-vous, les 7 à 10 centimes d'euro du kilowattheure pour les centrales gaz ou charbon ; elles sont appelées moins longtemps que les centrales nucléaires, mais il faut que le tarif couvre aussi ces kilowattheures. Pareil, il faut que les tarifs couvrent la production par les moyens de production ENR.

Vous savez sans doute qu'il existe la CSPE, qui est une contribution au service public de l'électricité, qui est ajoutée dans les factures d'électricité et qui est là pour permettre aux ENR, dont le coût de production de ces énergies non encore matures est plus élevé que les moyens de production traditionnels comme le nucléaire ou le thermique classique, de pouvoir être rentabilisées et de permettre à des opérateurs d'investir dans ces moyens de production.

Les tarifs de vente de l'électricité doivent couvrir l'ensemble de ces dépenses mais je rappelle que, dans l'ensemble de ces dépenses, c'est bien le nucléaire qui a la meilleure compétitivité pour les moyens en développement.

L'indépendance énergétique, je crois qu'on a expliqué ce qui faisait que le nucléaire contribuait à l'indépendance énergétique de la France, les définitions sont données dans le dossier du maître d'ouvrage. La grosse différence entre la problématique de l'uranium et celle des moyens... Vous citez tout à l'heure le pétrole avec les raffineries ; on ne fait quasiment plus d'électricité à partir de pétrole mais on en fait avec du gaz, de plus en plus en France, et énormément dans les pays voisins, par exemple l'Angleterre. Dans le coût du kilowattheure produit par une centrale à gaz, le coût du gaz qu'on achète sur le marché international représente plus de 70 % ; cela n'a pas grand-chose à voir avec la problématique économique du nucléaire dans lequel le coût de l'uranium lui-même ne représente que 5 % du coût du kilowattheure.

Est-ce que la hausse du coût de l'uranium est prise en compte dans le coût de production ? Oui, nous faisons des projections, de la même façon que pour les moyens de production à gaz ou à charbon, qui intègrent une augmentation potentielle du coût de combustible.

Vous avez posé une question sur quels sont les types d'avion dont la chute est prise en compte pour le dimensionnement de l'EPR ; je vous réponds que ce sont les avions militaires et les avions commerciaux et pas simplement les petits avions. (*Intervention hors micro dans la salle.*)

Enfin, dernièrement, j'ai noté que vous aviez évoqué les énergies renouvelables, en regrettant les contraintes mises à leur développement. Je ne peux que vous rejoindre sur ce plan. EDF, et vous le savez, par sa filiale *EDF Énergies nouvelles*, est un acteur majeur du monde des énergies renouvelables. Nous partageons tout à fait les objectifs de l'État, de la politique énergétique française, pour ce qui concerne le développement des renouvelables. Je vous signale qu'EDF est un acteur majeur aussi dans la production de l'énergie renouvelable – elle n'est pas nouvelle mais ancienne – hydraulique. Grâce à M. Correa, on a pu montrer aussi qu'on avait un rôle de promoteur des moyens du futur comme les hydroliennes. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

On commence petit, parce que ce sont des moyens de production très décentralisés.

Nous sommes favorables au développement des énergies renouvelables. Je vous rappelle que les objectifs actuels du gouvernement, c'est, à l'horizon 2020, d'avoir développé 25 000 mégawatts

d'éolien plus 5 000 de solaire. Dans les 25 000 d'éolien, il y a 19 000 de terrestre et 6 000 de maritime. C'est un effort gigantesque ; cela représente, en termes d'éolien, le développement d'au moins 2 000 mégawatts d'éolien par an. Aujourd'hui, le rythme de développement de l'éolien en France n'est que de 1 000 mégawatts par an.

Je vous rejoins en disant qu'il est dommage que développer de l'éolien en France soit si difficile ; cela nous rend d'ailleurs inquiets sur la capacité du pays d'atteindre cet objectif de 25 gigawatts à l'horizon 2020 mais ce n'est pas nous qui faisons les lois. Nous sommes conscients que c'est un problème national, qu'il faudrait adresser de façon correcte.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions.

M. MARTIN.- La question sur le plan Orsec-Rad.

M. DUPUIS.- Si je comprends bien, le plan Orsec-Rad est en fait ce qu'on évoquait tout à l'heure : le plan particulier d'intervention. Effectivement, il sera mis à jour avec la construction de Penly 3.

M. PORQUIER.- Je reste un peu sur ma faim... Pourquoi un deuxième prototype ? Vous m'avez bien expliqué qu'il y a eu Flamanville et que, maintenant, il y a Penly, mais je le savais déjà. Pourquoi un deuxième réacteur, alors que l'autre n'est pas fini et est encore en chantier ? J'attends toujours la réponse.

Par ailleurs, comment arrivez-vous... Je demande là, devant la Commission du débat public, à avoir le calcul qui vous amène à ces coûts au kilowattheure ou au mégawatt dans le document. J'aimerais savoir quelles sont les choses qui sont prises en compte pour arriver à ces chiffres. Pouvez-vous donner les données dont vous partez pour arriver à ces chiffres au kilowattheure ? Cela m'intéresserait qu'elles soient communiquées, si c'est possible.

Là, vous me dites que c'est intégré. À ma connaissance, aujourd'hui, EDF a des difficultés, parce que le démantèlement est bien plus lourd que ce qui avait été envisagé et les déchets nucléaires ne sont pas intégrés dans le coût, donc on n'est pas sur une vérité des coûts aujourd'hui sur l'énergie nucléaire. Pourrait-on au moins avoir ces éléments ? Déjà, je serais satisfait.

M. DUPUIS.- Sur les coûts, le coût du kilowattheure nucléaire tel que nous le présentons, et il doit en être autant d'ailleurs de tous les autres coûts de kilowattheure, qu'il s'agisse de thermique ou de renouvelable, intègre la totalité du cycle de vie de la production. Pour le kilowattheure nucléaire, cela inclut l'investissement, cela inclut les charges d'exploitation pendant les 60 ans où on fait tourner la centrale, cela inclut la fourniture du combustible enrichi qui est mis dans le réacteur, cela inclut les charges de retraitement et cela inclut ce qu'on appelle les « charges de long terme », c'est-à-dire, au-delà du retraitement, le stockage en couche géologique profonde des déchets des produits de fission après retraitement, d'une part, et, d'autre part, les charges de démantèlement.

Pour ce qui concerne ces deux types de charge, premièrement, le stockage géologique des déchets, et, deuxièmement, le démantèlement, de façon à être certain que non seulement c'est pris en compte dans le calcul du coût mais que l'argent sera là au moment où il faudra le dépenser, on demande aux opérateurs nucléaires de constituer des provisions au fur et à mesure que ces charges sont engagées. Lorsqu'on va mettre en service Penly 3, le jour de la première réaction nucléaire dans le réacteur, nous aurons à constituer dans nos comptes la provision qui va permettre, en fin de vie, de démanteler le réacteur.

Ces provisions existent déjà pour les 58 réacteurs qui sont en fonctionnement. Il a été décidé dans le cadre de la loi 2006 que non seulement cela devait être des provisions comptables mais qu'en plus de cela elles devaient servir à constituer des actifs dédiés, qui sont bien séparés du reste du patrimoine de l'entreprise, le tout étant placé sous la surveillance d'une commission nationale d'évaluation... Je ne me souviens plus exactement du terme mais vous le trouverez dans la loi de 2006 à l'article 20. Cela fait l'objet d'un rapport que nous devons émettre tous les trois ans pour

expliquer où en sont ces provisions que nous allons constituer, où en sont les actifs dédiés mis en face, rapport triennal qui est épluché par cette commission.

Je signale au passage que tous ces aspects sont également étroitement regardés par les commissaires aux comptes qui examinent la comptabilité d'EDF, parce qu'on est bien d'accord, ce sont des engagements et, comme toute entreprise, ces engagements de long terme, les commissaires aux comptes ont à s'exprimer sur leur sincérité. Il y a un ensemble de contrôles, contrôles comptables d'une part, contrôles par les autorités, y compris par l'Autorité de sûreté nucléaire d'autre part, qui fait que vous pouvez être confiant dans le fait que ces provisions existent. Elles sont constituées à un niveau suffisant, aussi bien pour ce qui est du démantèlement que pour ce qui est du stockage des déchets.

Pour ce qui concerne les provisions pour le démantèlement, elles sont établies sur un coût de déconstruction qui, pour les réacteurs actuellement en fonctionnement, les 900 mégawatts, est aux alentours de – c'est de l'ordre de 300 euros par kilowatt – 270 millions - 280 millions d'euros pour une unité de 900 mégawatts.

M. MARTIN.- Et pour Penly ?

M. DUPUIS.- Pour Penly 3, le calcul est en cours... En fait, ce n'est pas pour Penly 3 qu'il est en cours, puisqu'on aura à les constituer au moment de la divergence de Penly 3, donc plutôt en 2017, mais on est en train de les préparer pour Flamanville ; elles seront rendues publiques... Nous ne les avons pas encore, mais elles auront à être constituées en 2012. On est sans doute à peu près sur les mêmes proportions par rapport à la puissance.

Ces coûts, c'est ce qu'on a eu l'occasion d'expliquer à la réunion du Havre la semaine dernière, ont été établis sur la base des opérations de démantèlement que nous sommes en train de mener sur un certain nombre de réacteurs des premières générations. Ils sont aussi largement étayés par le retour d'expérience que nous avons d'opérations similaires qui ont été menées de A à Z sur des centrales nucléaires, notamment aux USA, qui ont rendu à la nature des sites sur lesquels fonctionnaient des réacteurs nucléaires à eau pressurée de 900 mégawatts tout à fait similaires à ceux que nous avons à l'heure actuelle en exploitation en France.

M. MARTIN.- Très bien. Il y a peut-être des points sur lesquels on reviendra. On va faire tourner la parole...

M. PORQUIER.- Je me permets, car il y a forcément, sur les projections qui sont faites, des scénarios établis, parce qu'on ne sait pas le coût que cela aura demain, l'uranium, on ne sait pas combien il coûtera dans 50 ans, le coût du démantèlement, on ne l'identifie pas très bien. À la limite, vous m'inquiétez en parlant de 270 millions pour un projet initial de plus de 4 milliards ; cela me semble faible. J'aimerais savoir quelles sont les hypothèses de départ que vous avez sur le démantèlement, les chiffres, peut-être pas ici, maintenant, mais êtes-vous en mesure de les fournir après, par écrit, de les communiquer dans un délai raisonnable, pour que nous puissions avoir vos hypothèses, savoir sur quoi vous travaillez pour fixer ce tarif ? Cela m'intéresse.

Que vous ayez tout intégré, j'imagine que oui ; à quelle proportion ? C'est cela la question. Après tout, si vous mettez juste un euro d'amortissement pour faire les choses, c'est intégré, mais ce n'est pas réaliste. Peut-on avoir ces données ?

M. DUPUIS.- Je vous les ai données pour le démantèlement : 270 millions d'euros pour un réacteur de 900 mégawatts ; c'est une donnée publique, elle figure dans le document de référence d'EDF, celui qui a été émis pour l'année 2009.

Pour ce qui concerne les coûts de production, il y a un certain nombre d'informations qui sont du domaine du confidentiel commercial ou financier. Nous calculons un coût complet de production et nous l'avons communiqué. Nous avons aussi indiqué le coût complet de la construction.

Maintenant, quel est le détail que vous voulez avoir ? Précisez-le, mais, évidemment... Nous donnons les informations qui permettent d'apprécier le projet dans son ensemble.

M. MARTIN.- Pour la dynamique du débat, on va faire tourner la parole.

M. BULOT.- Particulier d'Abbeville. J'ai bien noté que le prix du kilowattheure nucléaire prévisible pour l'EPR était de 5 à 6 centimes le kilowattheure et qu'il comprenait l'ensemble investissement, production, traitement des déchets et démantèlement. J'ai une précision à vous demander concernant le kilowattheure produit par le réacteur nucléaire ; est-il financé partiellement, comme l'éolien ou le photovoltaïque, par la contribution au service public de l'électricité ?

Je m'étonne, en revanche, qu'en Picardie, lors de grands froids, la part de production picarde de l'éolien ne soit jamais annoncée dans les médias picards. Est-elle inférieure à 1 % ? Il est vrai que cette période est généralement sans vent. Merci.

M. MARTIN.- Deux questions.

M. DUPUIS.- Oui, deux questions. Sur la première, le financement du kilowattheure fourni par l'EPR est complètement intégré dans les comptes d'EDF ; c'est d'ailleurs, d'un côté, nos ventes d'électricité... Pas la CSPE, parce que la CSPE n'est pas pour nous, elle est pour les producteurs d'ENR. La CSPE ne contribue absolument en rien au financement de l'EPR. Je vous rassure, c'est uniquement la partie recettes d'EDF qui permet de financer l'EPR.

Pour ce qui concerne votre deuxième question, qui me fait penser qu'on n'a pas tout à fait répondu à une question posée par M. Porquier, la pointe, l'EPR ne fait pas de pointe, l'EPR est une centrale qui, compte tenu de son faible coût variable, c'est-à-dire que le coût du combustible étant faible, on a intérêt à faire marcher ces centrales le plus longtemps possible dans l'année ; c'est pour cela que nous cherchons la disponibilité la plus importante. À l'inverse, des centrales qui ont un coût de combustible très élevé, on aura tendance à ne les faire fonctionner que lorsqu'on en a vraiment besoin ; c'est ce qu'on appelle des centrales de pointe. En France, l'extrême pointe est assurée notamment par des centrales qu'on appelle des turbines à combustion qui fonctionnent avec du fuel léger, qui ne sont pas très chères à construire, mais qui coûtent très cher quand on les fait fonctionner. Ce sont elles qui assurent, en ultime recours, l'équilibre entre la pointe de consommation et la production.

Est-ce que les ENR contribuent à cette pointe ? Cela dépend. Si vous avez un très grand froid, un grand besoin d'électricité à un moment où il n'y a pas de vent, l'éolien ne contribuera pas à la pointe. S'il y a un vent normal, qui permet de tirer des éoliennes tout ce qu'elles peuvent produire, il y contribuera, mais c'est quelque chose que vous ne pouvez pas forcément prévoir à l'avance, la météo étant ce qu'elle est.

De la même façon, avec le photovoltaïque, si votre pointe de consommation arrive un soir d'hiver à 19 heures, les panneaux photovoltaïques ne produiront pas à ce moment-là. C'est aléatoire et ce n'est pas ce que l'on considère dans les moyens de pointe. Les moyens de pointe sont ceux qui, lorsque vous appuyez sur le bouton parce que vous en avez besoin, démarrent immédiatement. Ce sont les turbines à gaz, ce sont aussi des moyens hydrauliques pour lesquels on a stocké de l'eau derrière des barrages et lorsqu'on a besoin d'électricité, on appuie sur le bouton, la vanne s'ouvre, la turbine se met en route et le kilowattheure arrive immédiatement.

Cela répond-il à votre question ? (*M. Bulot acquiesce.*)

M. JEANDRON.- Je me permettrai, pardon, Monsieur le Président, de corriger juste Joseph sur un point. La CSPE, effectivement, ne contribue absolument pas au financement du nucléaire. En revanche, elle ne contribue pas seulement non plus à financer les renouvelables.

Les spécialistes savent qu'il y a aussi deux types de soutiens apportés par la CSPE : un premier à ce qu'on appelle la « solidarité vis-à-vis des systèmes insulaires » ; en France, nous avons des îles, la Corse et les départements d'outre-mer, sur lesquels le coût de production de l'énergie est nettement plus élevé qu'en métropole et le différentiel de coût de production est supporté par cette CSPE, tout simplement parce qu'on veut faire payer aux habitants et aux industries présentes dans ces îles le même prix de l'électricité qu'en métropole ; il faut donc compenser la différence et intervient la CSPE.

Le deuxième est la solidarité envers les clients à difficultés ; là, ce sont les systèmes de financement qui existent pour subvenir aux besoins des clients en difficulté de paiement et en difficulté d'accès à l'énergie.

M. MARTIN.- Merci.

M. CORREA.- Du collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs ». C'est difficile de rebondir au tac au tac dans ce débat public, parce qu'on n'a pas forcément le micro immédiatement après les interlocuteurs, mais je vais donner suite à M. Dupuis sur les moyens de production.

Sur le document du maître d'ouvrage d'EDF, page 19, vous avez un graphique qui reprend l'utilisation des différents moyens de production pour assurer l'équilibre production/consommation. Effectivement, comme vous le disiez, Monsieur Dupuis, le nucléaire est considéré comme un moyen de base et les moyens de pointe sont assurés par différents autres systèmes, notamment l'hydraulique.

Cependant, sur les moyens de base, la loi NOME, qui est en train d'être discutée en ce moment entre le Parlement et le Sénat, va faire obligation à EDF de céder un quart de la production électronucléaire à des opérateurs privés ; c'est bien cela, Monsieur Dupuis ?

M. DUPUIS.- Ce n'est pas encore voté.

M. CORREA.- Ce n'est pas encore voté mais c'est en discussion.

M. DUPUIS.- Faites donc comme pour le projet Penly 3, parlez au conditionnel.

M. CORREA.- On croise les doigts, dans ce cas.

Souhaitons que cette loi ne soit pas appliquée, parce qu'elle est favorable aux opérateurs privés, mais pas à l'opérateur public.

Il y a également la partie moyens de pointe, qui est constituée par les barrages, dont vous faisiez mention tout à l'heure, Monsieur Dupuis. Il faut savoir qu'à partir de 2011, la majeure partie des concessions des barrages vont être mises aux enchères ; c'est bien cela ?

M. DUPUIS.- Ce n'est pas la majeure partie...

M. CORREA.- 80 %.

M. DUPUIS.- Les barrages font l'objet de concessions et quand ces concessions ont été attribuées, c'était pour une durée de 75 ans. Effectivement, un certain nombre de concessions arrivent à échéance et doivent donc être renouvelées. L'État a décidé de le faire dans le cadre d'un processus d'appel d'offres et si je ne m'abuse, ce sont 5 300 mégawatts d'hydraulique dont les concessions vont être mises en enchères dans les quatre ou cinq ans qui viennent.

M. CORREA.- En fait, les Françaises et les Français et les parents des Françaises et des Français ont payé les barrages sur le territoire français pendant des décennies, qui, maintenant, nous appartiennent, leur appartiennent, et ils vont être mis aux enchères pour les opérateurs privés.

M. DUPUIS.- Ce n'est pas tout à fait comme cela qu'il faut voir les choses.

M. CORREA.- C'est plus subtil que cela.

M. DUPUIS.- C'est plus subtil que cela. Le régime des concessions est quelque chose d'extrêmement complexe...

M. CORREA.- Tout à fait.

M. DUPUIS.- Ce n'est pas seulement dans l'électricité que cela s'applique, c'est un peu partout.

M. CORREA.- Sur les autoroutes aussi.

M. DUPUIS.- Par exemple, on l'a assez facilement dans des installations de traitement de résidus et la concession est calée avec une durée telle que pendant la durée de la concession, l'opérateur a des recettes qui lui permettent d'amortir l'investissement qu'il a fait au départ et de vivre. À l'issue de la concession, c'est la règle de départ, il ne doit plus rien à personne, mais plus personne ne lui doit rien et c'est pour cela que la concession peut retomber dans le domaine public ; il n'y a pas spoliation des usagers qui ont bénéficié de l'électricité produite.

Je veux signaler aussi que c'est l'État qui s'assure de la remise aux enchères de la concession et, actuellement, les discussions vont bon train sur la façon dont elles seront mises aux enchères, avec quels critères ; est-ce que ce sont des critères économiques, des critères environnementaux, etc. ?

C'est un sujet extrêmement complexe qui est prévu dans le Grenelle 2.

M. CORREA.- D'accord, sauf qu'au lendemain de la nomination de M. Proglia à la tête d'EDF, le norvégien Statkraft s'était porté acquéreur de ces concessions. On voit bien que ce que les Français ont payé depuis des décennies, qui leur appartient en propre sur leur territoire, va être cédé au plus offrant et probablement à des opérateurs privés.

En matière de sécurité, je n'ai pas pu rebondir du tac au tac tout à l'heure, car d'autres personnes sont intervenues, mais pour tenir des propos très intéressants.

Aujourd'hui, mercredi 16 juin 2010, trois personnes du réseau « Sortir du nucléaire » étaient convoquées au ministère de l'Intérieur parce qu'elles mettaient en ligne un document mettant en lumière que le réacteur EPR ne résisterait pas à un crash d'avion de ligne. Il ne fait pas bon de le dire. Stéphane Lhomme, un des porte-parole du réseau « Sortir du nucléaire » avait déjà été mis en garde à vue, son domicile perquisitionné, de façon à savoir qui, chez EDF, était la taupe ; c'est là la question, parce qu'il n'est pas bon, chez EDF, de sortir des informations compromettantes commercialement parlant telles que la non-résistance de l'EPR à un crash d'avion, ce qui compromet tout le marché américain, puisqu'une condition *sine qua non* pour aller sur le marché américain en matière de nucléaire est, depuis le 11 septembre, de pouvoir résister au crash d'un avion. Aujourd'hui, les trois personnes du réseau « Sortir du nucléaire » ne se sont pas rendues à cette convocation, donc il est possible que dans les jours qui viennent, vous entendiez parler de cette affaire qui concerne la sécurité des Français en matière nucléaire.

Brièvement, je vous livre quelques lignes de ce que l'on peut trouver dans ce document : « *Nonobstant l'aptitude du projet EPR à faire face à des chutes d'avion, sous-entendu des avions militaires, il convient de noter qu'EDF n'envisage pas d'assurer une capacité de résistance vis-à-vis de tout acte de guerre ou tout acte terroriste envisageable. La prévention de ceux-ci ou la limitation de leur effet relève essentiellement de la puissance publique* ». En clair, EDF construit

des réacteurs qui résistent tant bien que mal à un avion de chasse ; un avion de chasse, c'est environ 5 tonnes, ce n'est pas énorme. En revanche, pour les modèles au-dessus, et tout à l'heure je faisais référence à l'Airbus A380, il n'y a plus qu'à croiser les doigts, parce que je ne vois pas qui pourrait intervenir pour résister à ce type d'appareil.

Un autre extrait de ce document qui était classé « confidentiel défense », la personne s'exprime en disant : « *Il me semble également que les hypothèses, règles, utilisées et analyses associées ne devraient pas figurer dans les rapports de sûreté accessibles ou susceptibles d'être accessibles publiquement* » ; autrement dit, silence radio, le public n'a pas à savoir que ce que fait EDF ne résisterait pas à un gros incident.

Je vous rappelle que nous sommes en France, en 2010, dans une démocratie occidentale dans laquelle la transparence est de mise en matière nucléaire. Plus récemment, on a aussi le rapport Roussely, qui est l'ancien dirigeant d'EDF, qui, sitôt sa publication, a été classé « secret défense ». Une fois de plus, s'il était nécessaire d'en parler, le nucléaire en France ne bénéficie pas de toute la transparence qui sied à ce type de projets vis-à-vis de la population et les élus qui sont présents ici ce soir ont tout à fait raison de s'inquiéter de ce qui pourrait advenir de leurs populations ; on leur en sait gré. Félicitations à eux d'être présents !

On dit aussi à la population : méfiez-vous, cet EPR est dangereux, coûteux et inutile. Merci. (*Applaudissements.*)

M. MARTIN.- EDF ?

M. JEANDRON.- Un élément de réponse quand même sur la résistance aux chutes d'avions. Cette question a été, bien sûr, évoquée dans les termes que vous savez bien, Monsieur Correa, lors du débat public précédent sur Flamanville.

Lors de ce débat public, compte tenu de la difficulté que vous signalez, qu'une partie de la démonstration est effectivement confidentielle, pourquoi ? Parce que cette démonstration, tout simplement, explique – je vais prendre une analogie – comment est calculée la protection d'un coffre-fort ; est-ce que vous mettriez sur la place publique, livrable sur internet, la description dans le menu détail de la protection électronique d'une banque ? La réponse est non.

Pour une centrale nucléaire, mettre sur internet comment est calculée dans le menu détail cette protection... c'est, bien sûr, protégé par le secret puisque cela donnerait la possibilité à toute personne malveillante de faire le calcul de la masse, de la vitesse, de la force de perforation, etc.

Cela a été expliqué et, lors du débat public précédent, il y a même eu une réunion spécifique, un atelier comme on dit, pilotée par l'Autorité de sûreté, à laquelle nous étions présents, à laquelle étaient présentes des personnes de l'extérieur, où l'Autorité de sûreté et nous-mêmes avons donné les explications minimales pour expliquer comment, non pas ce calcul avait été fait dans le détail, mais cette question avait été traitée. L'Autorité de sûreté en a produit un document à la sortie du débat public précédent qui faisait le point là-dessus.

Georges Servièrre, notre spécialiste de ce type de calcul, était présent, vous l'avez rencontré à une des réunions précédentes, et il a eu cette explication relativement simple à comprendre que pour beaucoup de gens, la chute d'un avion de type A380 paraît être l'impact d'avion le plus difficile auquel il soit possible de résister. Non, il y a une erreur : une grosse structure comme celle d'un A380 est justement une structure à laquelle un bâtiment dur comme un bâtiment qui fait plusieurs mètres d'épaisseur et qui a presque plus de ferraille que de béton est capable de résister. Pour reprendre ses mots, il parle de « choc mou » et non de choc dur. Ce qui compte, c'est bien la force de perforation et une combinaison d'un ensemble de choses et pas ce qu'on croit *a priori*.

M. CORREA.- Vous parlez de « choc mou », tout est relatif. Cela dit, quand vous avez une structure du dôme qui, je crois, fait une cinquantaine de mètres de diamètre...

M. DUPUIS.- Oui, on est dans ces eaux-là.

M. CORREA.- Vous pensez bien que, c'est un peu comme une baudruche, si vous appuyez à un point, il risque d'y avoir quand même des répercussions à l'autre bout. C'est relativement élastique. Des effets mécaniques vont se propager sur l'ensemble des 50 mètres. Si vous appuyez là, une porte va s'ouvrir ou une fissure va se produire à l'autre bout. Sur un bâtiment de confinement, cela peut s'avérer assez gênant. Même si le bâtiment n'explose pas dans son intégralité, l'intégralité elle-même du bâtiment qui est en dépression pour éviter les fuites risque d'être sérieusement altérée.

M. JEANDRON.- Les moyens de calcul que nous utilisons pour faire ces études de choc, Monsieur Correa, vous vous en doutez bien, prennent en compte tous ces effets-là et d'autres effets que vous ne citez pas vous-même et que je ne citerai pas non plus publiquement.

M. CORREA.- Non... Je pense que là, vous êtes en train de nous dire : « *Fais confiance* ».

M. DUPUIS.- Vous évoquez les aspects d'ébranlement qui sont, quelque part, assez proches de ce que subissent les bâtiments lorsqu'un séisme se produit. Cela fait partie des différents cas de charge pour lesquels l'EPR est prévu.

M. CORREA.- Malgré tout, ce document émane d'EDF Septen, c'est un document de chez vous, et émet quand même des réserves.

M. DUPUIS.- On ne rentrera pas dans le détail de ce document, puisqu'il est confidentiel défense.

M. CORREA.- Oui, mais il n'a jamais été démenti. Il a beau être confidentiel défense...

M. DUPUIS.- On ne parle pas de ce qu'il y a dedans, il est confidentiel défense.

M. CORREA.- Les gens du réseau « Sortir du nucléaire » sont quand même, de nouveau, convoqués depuis 2003. Cela n'a de cesse d'énervé, visiblement, EDF.

M. DUPUIS.- Il y a peut-être un lien entre les deux.

M. MARTIN.- Il y a une demande de parole au deuxième rang.

M. TETU.- Merci de me donner la parole. Je suis vice-président du Conseil général de la Somme. J'interviens aujourd'hui parmi vous en tant qu'élu Vert Europe Écologie du Conseil général de la Somme. Il va probablement y avoir des redites, mais je vais essayer de faire court.

Puisque l'occasion m'en est donnée, je souhaiterais dire combien ce projet de centrale nouvelle génération est inutile, dangereux et hors de prix.

Inutile, parce que la construction d'un nouveau réacteur retardera la transition vers une société de sobriété énergétique que beaucoup ont appelée de leurs vœux ce soir et je suis sûr que dans le pays, nous sommes nombreux à avoir cette visée. Inutile aussi car cela nous rendra plus dépendants de l'extérieur dans le mix de nos sources énergétiques. Effectivement, nous importons massivement l'uranium et le plutonium nécessaires et ces ressources sont épuisables à l'échelle de deux générations et deux générations, c'est vraiment court.

Dangereux ensuite, parce qu'il va accroître la probabilité d'un accident nucléaire avec une technologie qui, quand même, pour le moins, ne semble pas stabilisée ; on en est encore à des prototypes. Je vous rappelle en cela quand même que la capitale régionale n'est qu'à 80 kilomètres à vol d'oiseau de la centrale et qu'un nuage radioactif ne s'arrêtera pas à la vallée de la Bresle, puisqu'on nous a fait croire que cela s'arrêterait sur des choses naturelles.

Ce nouveau réacteur entraînera également de nouveaux déchets, alors qu'on ne sait déjà pas quoi faire de ceux qui existent, sauf, parfois, on l'a vu, on l'a lu, à les envoyer en Sibérie de façon illégale.

Hors de prix, enfin, parce que cet investissement se chiffre à plus de 4 milliards d'euros aujourd'hui, demain, on ne sait pas, on peut avoir des doutes, et représente un véritable gouffre financier dans un contexte de financement public rare, notamment lorsqu'il s'agit d'aider les plus démunis à payer leur facture énergétique. Je suis vice-président au logement et j'ai à gérer le fonds de solidarité logement, je vous jure qu'aujourd'hui, il y a de la misère pour des gens auxquels on a parfois prôné le chauffage électrique, par exemple.

Au-delà de tout cela, j'ai le sentiment très fort qu'une fois de plus, le lobby nucléaire avance masqué. Effectivement, on l'a dit, ici, on est dans un débat public, mais il se passe des choses derrière. Le constat que l'on peut faire aujourd'hui est qu'une fois de plus, on assiste au mépris de la transparence démocratique et à une politique de gribouille.

Comment peut-on nous imposer un nouveau réacteur, alors même que l'EPR de Flamanville, qui devait être un prototype, soulève encore de nombreux problèmes, et je crois qu'on n'en est qu'au début, en termes de retard, de surcoût et de sécurité, toujours non réglés ? Effectivement, on a parlé précédemment de l'EPR finlandais qui explose ses budgets prévisionnels et qui ne montre pas non plus qu'il sera là à l'heure où on l'attendait.

Comment peut-on nous imposer aussi un nouveau réacteur alors que, depuis 2008, la majorité départementale de la Somme a fait le choix d'orienter l'ensemble de ses politiques et le territoire de la Somme selon un axe plus durable et plus solidaire ? Ainsi, elle œuvre pour engager ce territoire vers un modèle d'économie d'énergie, en vue de rendre la collectivité et les habitants de la Somme moins vulnérables aux hausses inéluctables des prix de l'énergie et plus responsables des ressources naturelles. On s'engage également dans une démarche d'exemplarité en matière de valorisation des ressources propres du territoire et on s'efforce aussi de favoriser la production locale d'énergie à partir de sources renouvelables, mon collègue Christophe Porquier l'a bien dit, en commun avec l'ensemble des collectivités. Je voudrais quand même rappeler que dans la Somme, 42 % de l'électricité est produite par l'énergie éolienne. On viserait à terme, si des projets vont encore arriver, à avoir notre indépendance pratiquement énergétique.

Sur ce qui est des pointes électriques, c'est vraiment le problème du chauffage électrique qui nous mène là et, aujourd'hui, demain si on n'y prend pas garde, avec le lobby que l'on fait sur la climatisation, on va se retrouver aussi avec des pointes d'été. Allons-y, continuons dans cette voie qui n'est pas la bonne !

De plus, je crois aujourd'hui que le principe de précaution est adossé à notre constitution ; il est donc temps d'en faire bon usage et de stopper ce projet pharaonique, inutile et dangereux pour nous et nos enfants. Voilà, pour faire court. (*Applaudissements.*)

M. MARTIN.- Merci. Effectivement, des points avaient déjà été...

J'en ai noté un qui concerne le chauffage électrique et qui, du coup, renvoie à un point noté avant sur les pics de consommation. En gros, la question pour le maître d'ouvrage, avec d'autres compléments, c'est : quelle évolution du mode de chauffage, comment c'est pris en compte dans le scénario qui est derrière qui justifie l'EPR et comment l'EPR répond-il à cette problématique des pics de consommation en hiver, notamment le matin, et avec le développement de la climatisation, éventuellement, en été ?

M. JEANDRON.- Je vais répondre à cette question mais, plus globalement, même si ce n'était pas une question, à l'aspect inutilité de l'EPR et, au fond, de l'entrave qu'il constitue au développement de l'efficacité énergétique et des renouvelables, puis je laisserai Joseph répondre à votre avis sur la dangerosité.

À plusieurs reprises, dans ce débat, des personnes comme vous sont intervenues pour dire : « *Au fond, cet EPR coûte affreusement cher et, à cause de lui, on ne va pas pouvoir faire ce qu'on devrait faire en matière d'efficacité énergétique et de renouvelable* ». Je voudrais vous citer quelques chiffres qui sont tous vérifiables, qui mettent en perspective le nucléaire, les renouvelables, l'efficacité énergétique, notamment les consommations énergétiques des bâtiments ; ce n'est pas que le chauffage, mais le chauffage y contribue, bien sûr.

Au fond, la question revient à : mais que peut-on faire avec 4 milliards d'euros, le coût d'investissement de l'EPR ? Empêche-t-il vraiment de faire le développement des renouvelables que l'on veut faire et le développement de la MDE, de l'efficacité énergétique ? Avec 4 milliards, je n'y reviens pas, on connaît les chiffres, on construit un EPR qui va produire 12 à 13 milliards de kilowattheures par an, c'est-à-dire 2,5 % de la consommation électrique annuelle de la France.

Que peut-on faire en matière de renouvelables avec ces 4 milliards ?

Avec ces 4 milliards, on peut construire, c'est ce qui coûte le moins cher aujourd'hui, de l'éolien terrestre. Dans toutes les énergies renouvelables, c'est aujourd'hui la moins chère. On construit environ 3 000 mégawatts d'éolien terrestre, puisque, vous regardez ou vous vous renseignez, 1,3 à 1,5 million d'euros par mégawatt installé, ce sont les coûts d'investissement que l'on connaît, ce qui représente tout de même 1 200 à 1 300 machines, lesquelles vont produire 7,5 terawattheures par an si elles sont bien conçues et installées dans des zones de vent favorables, c'est-à-dire 1,5 % de la consommation électrique annuelle française, donc déjà un ordre de grandeur différent.

Que peut-on faire en matière d'efficacité énergétique ?

Je vais me référer aux études qui ont été faites par le Conseil général du développement durable sur le financement du Grenelle de l'environnement et en particulier du plan d'amélioration des consommations énergétiques des bâtiments. Ce plan, entre la mise en place des mesures, le Grenelle, et 2020, vise à réduire de 38 % la consommation énergétique des bâtiments, essentiellement en agissant sur l'isolation des bâtiments, sur leur système énergétique, en particulier leur système de chauffage, mais pas seulement, les systèmes de ventilation et d'autres consommations électriques. Ce plan a été chiffré par le Conseil général du développement durable à 205 milliards d'euros cumulés entre maintenant et 2020 ; faites le calcul, avec 4 milliards d'euros, vous faites 1/50 de ce plan. Tous ces chiffres, je le rappelle, sont vérifiables.

Quand je vous donne ces chiffres, il n'est pas question pour moi d'opposer EPR, renouvelables et efficacité énergétique ; il est question simplement pour moi d'avoir en tête cette comparaison des coûts et, au fond, de se dire : ce n'est pas l'un ou l'autre que l'on va devoir faire ; si l'on veut atteindre les objectifs du Grenelle et si l'on veut atteindre les objectifs pris en compte dans les hypothèses de la PPI, parce que c'est bien de cela que l'on parle, c'est tout cela qu'il faut trouver.

Vous voyez que les 4 milliards de l'EPR ne sont qu'une partie de l'effort à faire et quand on dit qu'on est obligé de prendre en compte que dans la PPI, les objectifs sont excessivement ambitieux et qu'il n'est pas sûr qu'on les atteigne, vous comprenez après les chiffres que je vous ai donnés que l'effort soit assez colossal. Encore une fois, ne retenez pas que j'oppose ces trois actions ; il va falloir les mener toutes les trois.

M. DUPUIS.- Je compléterai la réponse parce que vous avez dit que l'EPR est inutile, dangereux et hors de prix. Je pense que Claude a parlé de l'utilité et du bénéfice économique de l'EPR.

Pour ce qui concerne le danger, pareil, je suis désolé, je vous renvoie au dossier du maître d'ouvrage qui indique quels sont les objectifs de sûreté de l'EPR et quels sont les progrès que permet de réaliser l'EPR par rapport aux réacteurs en fonctionnement. En particulier, j'insiste sur un point, parce qu'on a beaucoup parlé d'accidents nucléaires et des dommages à l'extérieur du site : la caractéristique de l'EPR, c'est justement d'être conçu de façon à ce qu'en cas d'accident le plus grave, conduisant à une fusion du cœur, on ait zéro rejet gazeux à l'extérieur du site. C'est un point qu'il me paraît très important de souligner et c'est un des réels progrès de l'EPR.

M. MARTIN.- On va repasser à la salle. Avant de passer la parole à une nouvelle personne, une question, tout à l'heure, concernait le...

Excusez-moi...

M. TETU.- Je peux juste répondre qu'il y a encore un mois, sur la plate-forme pétrolière, il devait y avoir un cahier d'acteur formidable pour dire qu'il ne devait rien arriver. Ce sont simplement des constatations, puisque même le Président des États-Unis en était convaincu.

Dire que, moi non plus, je n'oppose pas les chiffres, mais j'ai remarqué que tous ceux qui se sont sortis du nucléaire, aujourd'hui, arrivent à très bien maîtriser leur consommation énergétique et ont créé beaucoup plus d'emplois qu'on en créera avec notre politique nucléaire. Je crois que là, c'est un vrai enjeu de société. Je ne veux pas opposer les chiffres, mais c'est, pour moi, une réalité.

M. DUPUIS.- J'opposerai quand même volontiers quelques chiffres.

Pouvez-vous projeter la diapositive E4 ? Ce sont des chiffres qui vous donnent le coût de l'électricité en France pour les particuliers par rapport à ce qu'on trouve dans les pays voisins. Je vous incite à regarder plus précisément comment il se situe par rapport à des pays qui ne sont plus dans le nucléaire ; on peut parler de l'Italie, par exemple, qui est sortie du nucléaire. Vous voyez tout de suite, c'est la barre juste à côté de celle de la France, que – ils n'ont peut-être pas réussi le virage des énergies renouvelables, c'est possible –, clairement, l'électricité coûte cher. Au Danemark, pays beaucoup cité en exemple, l'électricité coûte cher aussi.

Un autre chiffre que je voudrais donner, et vous le trouverez aussi dans notre dossier du maître d'ouvrage en page 26, est la comparaison des émissions de CO₂ dues aux combustibles fossiles par habitant dans quelques pays de l'Europe ; on va comparer en tonnes de CO₂ par an et par habitant :

- l'Allemagne, qui est souvent citée en exemple pour le développement de l'éolien : 9,7 ;
- le Danemark, qui est aussi très souvent cité en exemple : 9,2 ;
- la France : 5,8.

Je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le nucléaire a une contribution tout à fait remarquable, d'une part, à l'économie de la production d'électricité, d'autre part, à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Je ne dis pas que l'Allemagne et le Danemark ne font pas des efforts de développement des ENR ; le problème, c'est qu'à côté des ENR, ils ont un certain nombre de centrales qui fonctionnent au charbon et, qu'on le veuille ou non, cela émet beaucoup de CO₂. (*Intervention hors micro dans la salle.*)

Monsieur évoque les techniques plus modernes...

M. MARTIN.- Il y a une demande de parole au fond de la salle et une à ma gauche.

Juste avant, il y avait tout à l'heure une question concernant l'EPR et les délais en Finlande avec Areva. Il y a un représentant d'Areva dans la salle ; souhaitez-vous apporter quelques compléments d'information ?

M. BARRÉ.- En fait, ce n'est pas un grand mystère, l'EPR de Finlande est en retard et les surcoûts sont assez considérables. Les raisons sont multiples : notamment, c'est un prototype construit à l'étranger dans un pays dont on ne connaissait pas le réseau de sous-traitants ni la langue d'ailleurs, ce qui ne simplifie pas les choses ni les procédures exactes des autorités de sûreté locales.

Ayant dit cela, c'est vrai qu'il y a un contentieux entre Areva et l'électricien TVO, mais je remarque que TVO est toujours intéressé pour construire un sixième réacteur et qu'il considère Areva (*il a dit « EPR »*)* parmi les gens qui devraient répondre à l'appel d'offres ; ils ne doivent pas être si malheureux que cela malgré tout.

M. GRAINE.- Je voulais intervenir par rapport à l'indépendance énergétique qui a été balancée un peu vite tout à l'heure ; ce n'est pas rien. Le Canada, l'Afrique du Sud et le Niger ne sont pas des provinces françaises, je crois, jusqu'à nouvel ordre.

Ensuite, il y a quand même un problème, et vous l'avez très bien dit en introduction : l'énergie nucléaire n'est pas une énergie renouvelable. Ce n'est quand même pas rien. Effectivement, ce n'est pas une énergie renouvelable, donc ce n'est pas une énergie d'avenir, tout simplement. Peut-être à quelques dizaines d'années... Bien que depuis 30 ans ou 40 ans, on essaye de nous faire croire qu'en gros, elle va se régénérer d'elle-même, on n'a toujours pas trouvé, ce qui n'est pas très scientifique d'ailleurs.

Ce n'est donc pas une énergie renouvelable, cela crée très peu d'emplois, c'est quand même embêtant dans le contexte actuel. C'est un peu balancé vite, je trouve. C'est un argument qui me semble valable dans la période actuelle, créer des emplois... Ce n'est pas pour rien, en Allemagne, on a créé 700 000 emplois grâce aux renouvelables. Combien d'emplois créés en France grâce au nucléaire ? Je crois que la comparaison est vite faite.

M. MARTIN.- Sur les emplois ?

M. DUPUIS.- Sur les emplois, je ne vais pas vous raconter que la production d'électricité a pour vocation de créer des emplois. La production d'électricité, son but premier est de produire les kilowattheures dont le pays a besoin au meilleur coût possible.

Le nucléaire a créé des emplois ; 100 000 personnes travaillent dans le domaine du nucléaire quand on prend ensemble EDF, CEA, ANDRA, Areva et tous les fournisseurs du nucléaire, ce qui n'est pas rien, et cela dure depuis quelques paquets d'années.

En revanche, ce qui est certain, c'est que le nucléaire produit un kilowattheure tout à fait compétitif et je peux vous dire que pour des industriels français, la sensibilité au coût du kilowattheure est quelque chose de tout à fait réel. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe quand on évoque une variation du tarif d'électricité.

Il faut bien voir que la composante emploi de l'électricité, ce n'est pas simplement au moment de la construction, ce n'est pas simplement, en régime établi, les emplois directement liés à la fonction de produire, mais aussi tous les emplois induits par le soutien à l'économie. *Grosso modo*, un tiers de l'électricité consommée en France l'est par les industries. Si cette électricité est moins chère, c'est très clair, cela fait une compétitivité pour ces entreprises.

Pour les Français, si l'électricité est moins chère, cela fait du pouvoir d'achat réinjecté dans l'économie. On ne peut pas le nier, ce sont des effets induits de l'économie du kilowattheure qui est considérable.

M. GRAINE.- Excusez-moi, mais on voit clairement que cela ne va pas durer ; le prix de l'électricité va grimper, c'est évident. Cet argument d'un moindre coût de l'énergie grâce à l'énergie nucléaire, excusez-moi, cela ne va pas durer longtemps, c'est une évidence.

M. DUPUIS.- Qu'est-ce qui peut faire grimper le coût de l'électricité comme vous le mentionnez ?

M. GRAINE.- Le prix des matières premières que l'on va enfin payer à leur prix correct aux pays producteurs, pour commencer, et il va bien falloir prendre en compte le coût du démantèlement des centrales. Il va bien falloir le faire un de ces jours quand même.

M. DUPUIS.- On peut revenir sur le coût du démantèlement des centrales ; je pensais l'avoir traité tout à l'heure.

Le coût des matières premières, Monsieur Graine, en fait, l'uranium représente 5 % du coût du kilowattheure...

M. GRAINE.- J'ai bien entendu l'argument, mais...

M. DUPUIS.- Ce coût, c'est un coût industriel, c'est le coût que coûte l'extraction.

Lorsqu'en revanche, on utilise du gaz pour faire fonctionner les centrales, 70 % du kilowattheure sont versés directement au producteur de gaz et cela n'a pas grand-chose à voir au point de vue géopolitique avec la situation actuelle de l'uranium.

Pour ce qui concerne la première partie de votre question, je passe la parole à Vincent.

M. DELCROIX.- Je voulais revenir sur la notion d'indépendance énergétique.

En fait, il y a deux problèmes. Le premier est qu'on utilise une définition du taux d'indépendance énergétique qui est donnée par l'Europe et qui dit que l'énergie nucléaire contribue au taux d'indépendance énergétique français ; c'est comme cela, c'est écrit ainsi. Après, au-delà de cela, on peut, en effet, discuter et dire que de toute façon, une partie du combustible nucléaire est importée ; évidemment, on ne le nie pas. En revanche, on peut remarquer que l'uranium provient de pays relativement bien répartis à la surface du Globe et que l'approvisionnement est maîtrisé pour une bonne partie par des sociétés françaises. Je préfère, d'une certaine manière, cette dépendance à l'uranium plutôt que de dépendre encore plus des produits pétroliers et du gaz. Il faut relativiser cette notion de dépendance et d'indépendance.

L'autre partie de votre question portait sur le fait que le nucléaire ne durerait qu'un temps. Ce temps, on peut discuter de la durée ; on a entendu une durée de 60 ans, de 80 ans. Si on imagine des réserves non encore découvertes mais probables, on peut monter plus loin. Après, il y a des usages non conventionnels de la récupération d'uranium dans les phosphates. On peut aussi imaginer après, dans un temps beaucoup plus lointain, tenter de récupérer l'uranium dans l'eau de mer. De toute façon, vous avez parfaitement raison, quel que soit l'horizon, il est fini. Nous sommes raisonnablement optimistes pour dire qu'on va le repousser ; nous parlons plutôt d'un siècle.

Après ce siècle ou ces 60 ou 70 années, on utilisera des réacteurs dits de génération 4 ; ces réacteurs de génération 4, qui sont en cours de développement et dont la construction d'un prototype avait été annoncée par le Président Chirac pour 2020, sont régénérateurs, c'est-à-dire qu'ils utilisent la partie aujourd'hui non utilisée de l'uranium qui sera mise dans les réacteurs. Là, on part sur des horizons beaucoup plus lointains ; on imagine qu'on pourra multiplier par 50 les réserves disponibles aujourd'hui.

M. MARTIN.- Très rapidement, s'il vous plaît ?

M. GRAINE.- Oui, très rapidement, mais je n'ai pas été très long jusqu'alors.

On disait la même chose en 1975-1980 ; je m'en souviens, j'ai 55 ans. On disait la même chose : « on va trouver des solutions », « on va multiplier indéfiniment », avec des discours d'ailleurs incroyables qu'il y avait à l'époque, qu'il faudrait ressortir aujourd'hui. Ce sont les mêmes dont vous nous faites part aujourd'hui : « *on va trouver la solution* » ; encore une fois, ce n'est pas une démarche très scientifique que de dire cela, parce que, depuis le temps, quand même...

Voilà, c'est tout.

M. DUPUIS.- Les lois de la physique n'ont pas forcément totalement changé depuis 20 ans.

Ce que cite Vincent, les réacteurs de génération 4, ce sont effectivement des réacteurs qui permettent d'utiliser et de transformer en combustible la matière qui, aujourd'hui, dans l'uranium naturel, n'est pas fissile. Ces réacteurs sont connus sur le papier, il y a des expérimentations ; Vincent a cité ce prototype. Aujourd'hui, les prévisions, ce sont des réacteurs de génération 4 qui soient opérables à l'échelle industrielle aux alentours de 2040-2050 ; on ne dit pas que c'est pour demain matin, on dit simplement que les réserves actuelles d'uranium prouvées, à des coûts tout à

fait supportables, inférieurs à 130 dollars le kg, permettent largement d'atteindre cet horizon. C'est cela la politique énergétique de la France sur le long terme.

M. MARTIN.- Merci. Il est 21 heures 12, je vous propose de prendre trois dernières questions et, ensuite, on va penser à clore la réunion.

M. LAMBERT.- Usager. Juste pour rebondir sur la comparaison entre les coûts de l'électricité en France et dans les pays sortis du nucléaire, vous avez dit que les chiffres parlaient d'eux-mêmes. En effet, le pays le plus nucléarisé de la planète, avec 58 réacteurs répartis sur 19 centrales, c'est-à-dire pratiquement un réacteur par million d'habitants, arrive à peine à faire deux fois mieux qu'un pays comme l'Italie ou le Danemark, c'est-à-dire les plus coûteux de ces pays sortis du nucléaire, et cela, sans compter, évidemment, les coûts assumés par la collectivité en France de police, de défense, d'assurance.

Je suis surpris qu'EDF puisse en faire un argument de communication. Cela me semble assez peu réjouissant ou assez peu glorieux et il me semble que ces fameux milliards simplement prévus pour la construction de cette centrale, s'ils étaient investis, au contraire, dans la diminution de la demande électrique, me sembleraient plus pertinents. Or, les efforts de communication d'EDF, comme d'Areva, depuis des décennies vont dans le sens contraire, c'est-à-dire que les efforts de communication d'EDF consistent à promouvoir l'usage de l'électricité et pas la décroissance de la demande des usagers considérés comme des clients, comme on le constate aujourd'hui.

Cela m'amène à reposer une question orpheline que j'avais déjà posée il y a un certain temps : quel est le budget annuel de communication d'EDF ?

M. DUPUIS.- Écoutez, je suis désolé, je n'avais pas noté cela comme question orpheline mais on la note comme question orpheline. Pour ce soir, désolé, elle restera orpheline.

Les coûts au kilowattheure que l'on indiquait sont des coûts pour les particuliers, c'est-à-dire que ce sont des coûts complets, ce n'est pas simplement le coût produit par l'électricité nucléaire mais c'est un coût qui inclut aussi l'électricité de pointe etc. et c'est un coût qui inclut l'acheminement, le transport et la distribution, donc qui a tendance à gommer une bonne partie de l'écart, puisque, dans le tarif de l'électricité qui est fournie aux particuliers, vous avez trois composantes, qui ne se partagent pas exactement à part égale, mais pas loin : les taxes, la production d'électricité et le transport et la distribution.

Bien évidemment, une variation significative sur la production, ce qui est le cas puisque le nucléaire est plus compétitif que le gaz ou le charbon, par exemple, dans le coût complet, apparaît trois fois plus faible si les taxes et le coût de distribution restent au même niveau. Il y a un effet de gommage.

M. LAMBERT.- Un petit complément... Je crois que vous m'avez convaincu, j'ai totalement confiance dans cet EPR à présent ! (*Réactions dans la salle.*)

M. DUPUIS.- On va pouvoir baisser le coût de la communication alors !

M. LAMBERT.- Simplement pour diminuer le coût des transports qui m'a l'air assez important, je ne comprends pas pourquoi on ne construirait pas cet EPR, par exemple, sur le Champ-de-Mars, à Paris, lieu qui me semblerait plus pertinent.

M. DUPUIS.- Dans les avantages du site de Penly, premièrement, à Penly, EDF est propriétaire des terrains ; jusqu'à présent, nous ne sommes pas propriétaires du Champ-de-Mars. Deuxièmement, il y a les infrastructures d'évacuation d'électricité ; il n'y a pas de ligne 400 000 qui traverse Paris et on les a à Penly. Troisièmement, argument le plus sérieux, sur Penly, nous avons une source froide extrêmement puissante, ce qui n'est pas le cas de la Seine à Paris.

M. MARTIN.- Très bien. Avant de passer la parole à Madame, puis à Monsieur...

M. DUPUIS.- Vous êtes Parisien peut-être ? (*Réponse hors micro de M. Lambert.*)

M. MARTIN.- Je voulais juste dire, concernant les questions orphelines, qu'un *verbatim*, vous le savez, est fait après chaque réunion, que nous, membres de la Commission, reprenons ce *verbatim*, que nous notons les questions dans ce *verbatim* qui n'ont pas eu de réponse pendant la réunion et qu'ensuite, ces questions sont réinjectées dans le système questions/réponses. Nous sommes à peu près à 200 questions, certaines venant de questions posées pendant les réunions, qui doivent, comme les autres, avoir une réponse.

Je crois qu'elle a été injectée aujourd'hui, suite au *verbatim* d'Eu, puisque je pense que votre question a été posée à la réunion d'Eu, de mémoire.

Madame ?

Mme LAMIRAUD.- Habitante de Saint-Martin-en-Campagne, donc sur le site même.

J'ai entendu que l'on jouait beaucoup avec les chiffres et on sait bien que les chiffres, on peut leur faire dire ce qu'on veut, tout ce qu'on veut et uniquement ce qu'on veut.

Je pense personnellement que l'EPR n'est pas un progrès parce que ce n'est qu'une régression et qu'il entraîne une forte déresponsabilisation des consommateurs, des citoyens, des personnes qui payent l'impôt par rapport à l'énergie, énergie qu'ils peuvent juste avoir en tournant le petit bouton de leur interrupteur, comme vous le dites si bien, et qui les éloigne des coûts réels que cette énergie a, coûts qui sont à peine comptabilisés, puisque sur le plan environnemental, on ne se pose pas beaucoup de questions, sur le plan des générations à venir, on s'en moque un peu, parce qu'on va enterrer les déchets et qu'on croit que quand on ne les verra plus, tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

J'aimerais revenir aussi sur ce que vous appelez votre « grand cheval de bataille » qui est la lutte contre le gaspillage énergétique, qui est un grand sujet que, de façon réitérée, vous nous mettez en démarrage, puisque l'EPR n'est qu'une réponse à l'improbable, dites-vous. Je voudrais savoir avec quel sérieux on mène cette lutte contre le gaspillage énergétique alors que l'on observe que la France étant le pays le plus nucléarisé, c'est aussi le pays le plus illuminé d'Europe puisque les réverbères diffusent des lumières on ne peut plus importantes partout, que des habitudes de consommation sont de plus en plus entérinées à La Poste, dans les salles d'attente, avec des postes de télévision qui consomment on ne sait pas trop quoi ni comment ni pourquoi, que beaucoup de magasins laissent les portes ouvertes pour que ce ne soit pas seulement le magasin mais aussi la rue et la planète qui se réchauffent.

Je voudrais savoir jusqu'à quel point les gens sont informés ou plutôt jusqu'à quel point on ne leur donne pas des habitudes de consommation que l'on diffuse même à travers l'Éducation nationale, quand on pense à l'usage disproportionné des ordinateurs dans tous les établissements, sachant qu'un ordinateur en plus dans une famille, c'est un consommateur d'électricité supplémentaire. Je voudrais bien savoir quel est le sérieux de cette politique.

Petit détail, je me demandais aussi si cette gabegie, ce gaspillage, n'était pas là seulement pour absorber la surcapacité du nucléaire en temps de surchauffe.

M. JEANDRON.- Madame, je partage un certain nombre de soucis avec vous : le souci qu'aujourd'hui, il y a encore trop de produits mis sur le marché sans que le consommateur ne soit correctement informé de la consommation des appareils. L'exemple le plus frappant, tout le monde le connaît, les télévisions à écran plat consomment plus que leurs ancêtres, nous le savons tous, et, pourtant, cette information n'est pas faite. Nous le regrettons nous-mêmes. Moi-même, quand j'achète une télévision, je regrette mais c'est ce que je constate aujourd'hui aussi.

Clairement, nous considérons qu'il faut agir sur les consommations d'énergie d'une façon générale, pas seulement d'électricité, mais en agissant bien sûr sur les comportements et en agissant sur le dur. Que veut dire « agir sur le dur » ? Quand l'État a mis en place un système d'incitation des fournisseurs d'énergie à aider leurs clients à réduire leur consommation d'énergie, nous nous sommes évidemment posé cette question sur un plan carrément stratégique de dire : « *mais comment aborde-t-on cette question ?* ». Rappelez-vous, quand ce système a été mis en place, il était question d'un marché des certificats d'économie d'énergie. Beaucoup de gens pensaient qu'EDF allait faire faire une partie de ces économies elle-même à ses clients mais qu'elle achèterait aussi des certificats aux autres. Nous avons fait le choix stratégique de faire réaliser nous-mêmes la totalité de notre obligation par des actions concrètes.

Deuxième choix, nous avons évidemment attaqué toutes les énergies, toutes les consommations d'énergie, donc l'électricité comme le fuel, comme le gaz. Contrairement à ce que certains pensent et à ce que j'ai déjà entendu dans ce type de salle, nous ne nous sommes pas attaqués qu'au chauffage au fuel ou au gaz mais également au chauffage électrique, et nous avons eu une action particulière pour réduire les consommations de chauffage électrique, mais la première priorité, et elle se voit très clairement sur les résultats, a été d'agir sur l'isolation des bâtiments, et cela, nous l'avons fait, désolé de vous le dire, c'est encore un chiffre, Madame, plus que les autres fournisseurs d'énergie qui, comme nous, avaient cette obligation d'agir et de faire agir leurs clients.

Dans notre obligation, j'ai déjà donné le chiffre ici, nous avons une trentaine de milliards de kilowattheures d'économie à faire faire chez nos clients, nous avons atteint cet objectif. 28 % de cet objectif a été fait par une action sur l'isolation des bâtiments. La moyenne nationale sur l'ensemble de l'obligation, c'est 10 %.

Vous voyez qu'on a fait le choix non pas d'agir seulement et en priorité sur la chaudière, en changeant de combustible, en mettant une machine performante. Non, nous avons aidé par un certain nombre d'actions commerciales – on n'est pas ici pour faire de la publicité commerciale – pour agir et aider nos clients à agir sur la consommation énergétique de leur maison, de leur immeuble, de leur appartement.

Mme LAMIRAUD.- Excusez-moi de vous interrompre mais je parle de la posture de l'État par rapport à cela, parce que l'éclairage public, vous êtes garant depuis le début de ce que vous nous dites être une politique énergétique de l'État liée à des réductions ; comment faites-vous le lien avec la surabondance d'utilisation d'électricité qui part dans l'atmosphère, dans le vide, dans l'inutilité complète, au sein même de l'État ? Il y aurait donc des ministères clivés, de la schizophrénie dans l'air ?

M. MARTIN.- Sur l'éclairage public, Madame, vous aviez, je crois à Penly, posé cette question...

Mme LAMIRAUD.- Oui, et je n'ai pas eu de réponse.

M. MARTIN.- Nous avons la chance ce soir d'avoir des élus. Le choix, à un moment donné, de laisser les lampadaires éclairés ou pas est du ressort notamment des élus municipaux ou du syndicat d'électrification ; est-ce que des élus souhaitent apporter des éléments de réponse sur l'éclairage public ? Sur une ville comme Amiens, est-ce que... (*Intervention hors micro de M. Simon qui souhaite intervenir à ce sujet.*)

Pas de problème ; on aura ainsi deux communes.

Mme THEROUIN.- Nous sommes même trois élus d'Amiens, donc nous pouvons en parler longuement. Je suis en charge de la sécurité, donc à part les lampadaires pétés, l'éclairage m'intéresse moyennement... Je rigole.

On a des difficultés, parce qu'il n'y a pas assez d'élus écologistes partout. Effectivement, les élus en charge des éclairages publics sont loin d'être des élus écologistes et les idéologies, qui sont assez perméables à toutes vos actions de communication, n'arrivent pas encore à faire bouger les services.

On a déjà du mal à convaincre nos collègues, je ne vous le cache pas, malheureusement, nous ne sommes pas assez nombreux et nombreuses, mais le problème, ce sont aussi les cultures professionnelles, parce que vous pouvez avoir tous les élus écologistes que vous voulez, les services ont du mal aussi à changer et sont en proie à divers lobbies, dont on fait l'objet ce soir.

Il y a des marchés publics aussi... Sur l'éclairage, on a quelques actions symboliques mais il me semble qu'à Amiens on n'avance pas assez vite. Dans beaucoup de collectivités, c'est malheureusement la même chose, il y a des incitations, des grands discours et, après, les élus en charge et, encore une fois, les services, sont quand même en difficulté.

En tout cas, pour la ville d'Amiens, je trouve que cela n'avance pas assez, mais bon...

M. PORQUIER.- Sur les dépenses des collectivités locales, vous avez cité tout à l'heure des sommes importantes sur le Grenelle de l'environnement concernant l'isolation ; c'est une estimation du coût global, mais ce ne sont pas des budgets de l'État consacrés à ces dépenses ; il faut être clair.

Les budgets pour financer les opérations d'isolation du bâti, que ce soit dans le logement social ou ailleurs, les crédits ne sont pas là. Aujourd'hui, dans les collectivités locales, on court après les financements d'État pour pouvoir réaliser des opérations d'isolation et si on isolait le bâti, on aurait beaucoup moins ces pics hivernaux qui coûtent si cher à EDF et à la collectivité.

M. MARTIN.- Monsieur, pour un autre exemple sur une autre commune, éclairage public ?

M. SIMON.- Élu de Mont-Saint-Aignan, banlieue de Rouen.

Notre commune fait des efforts pour mettre des éclairages plus économes et avec une meilleure répartition de la lumière, mais je ne voulais pas parler de cela... (*Rires.*)

M. MARTIN.- Je pense que c'était pour parler de cela qu'on vous donnait le micro.

M. SIMON.- Je connais une commune en Corrèze où, justement, pour l'éclairage public, il y avait trois poteaux à mettre, trois candélabres, et EDF a dit : « *Pas de problème, on vous met les trois candélabres équipés avec l'électricité gratuitement, mais en contrepartie, vous laissez – parce que cette commune arrêteait tous ses lampadaires à 23 heures ; la nuit, les lampadaires de cette commune étaient éteints – la lumière allumée dans votre commune toute la nuit* » ; le marché était passé comme cela. Vous parlez de faire des économies...

M. JEANDRON.- Je suis curieux de connaître le nom de cette commune, je vais faire faire une enquête très précise là-dessus.

M. MARTIN.- Les deux dernières questions ?

M. CORREA.- Du collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs ».

Je regrette que nous soyons si peu nombreux ce soir dans la salle ; je pense qu'il y avait très certainement un match ce soir à la télévision et la concurrence est assez difficile ; entre un match de football et l'avenir énergétique de la France pour les 50 prochaines années au bas mot, il y a des choix de société qui sont à faire.

Je voudrais attirer votre attention sur un article du *Monde* qui a été diffusé le 24 avril et qui peut vous permettre de comprendre pourquoi l'EPR a été implanté en Finlande. M. Barré, tout à l'heure, qui n'est pas là, qui s'est barré, notait justement que la Finlande, apparemment, a souscrit de nouveau à d'autres réacteurs. Cet article du *Monde*, qui a donc été édité le 24 avril 2010, titrait :

« *En Finlande, le scandale sur le financement des partis politiques fait vaciller le Premier ministre* ». Je vais vous expliquer. On comprend un peu pourquoi l'EPR est en Finlande.

Dans cet article, j'en extrais un élément... On interviewe Timo Soikkanen, qui est professeur de sciences politiques à l'université du Turku qui dit : « *La décision du gouvernement finlandais de donner son feu vert à deux nouvelles centrales nucléaires est entachée de cette même suspicion. Les Finlandais sont en majorité contre le nucléaire et pourtant le gouvernement vient de donner le feu vert à deux nouvelles centrales. Cela montre que quelqu'un a acheté de l'influence auprès du gouvernement* ». Cela sous-entend qu'il y aurait une certaine forme de corruption. La Finlande n'est pourtant pas une république bananière. C'est un peu surprenant mais c'est ainsi. On peut peut-être comprendre pourquoi on insiste tant, malgré les quatre ans de retard de l'EPR, à ce qu'il y ait de nouveau des réacteurs nucléaires en Finlande. Voilà pour cet article.

Si quelqu'un trouve un article finlandais traitant de la situation française, cela pourrait être intéressant de faire un parallèle.

Tout à l'heure, un des participants évoquait le montant du budget publicitaire d'EDF qui est, me semble-t-il, de mémoire, de 100 millions d'euros... Quand on voit les belles affiches 4x3, les pleines pages dans les quotidiens, on peut imaginer qu'il y a une sorte de financement, pas du tout occulte, parce que tout le monde s'en aperçoit, tout le monde le voit, mais cela assure une certaine manne publicitaire auprès des journaux, auprès des afficheurs, auprès des communes, auprès des élus. C'était une certaine forme... Je ne dirai pas le mot, mais c'est de l'argent qui part pour ancrer dans la tête des gens que le nucléaire est bon pour nous.

On aura beau monter des dossiers pour dire que le nucléaire n'est pas ce qu'il faut, que le nucléaire ne convient pas, qu'on aura une solution gratuite, abondante, non polluante, etc., de toute façon, il y a des choses qui nous échappent, citoyens, citoyennes, élus locaux, qui font que, de toute façon, l'EPR se fera, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse ; c'est ainsi, l'argent est roi dans notre monde, on n'y peut pas grand-chose. On essaye, mais ce n'est pas facile. Merci à vous. Bonne soirée !
(Applaudissements.)

M. MARTIN.- Une dernière intervention ?

Mme SAUVAGE.- Du collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs ». Je veux rebondir sur ce que tu viens de dire à la fin parce que j'avais envie de faire une remarque depuis tout à l'heure, depuis que M. Porquier vous a posé une question sur le coût et que vous avez répondu par le coût des énergies renouvelables mis en comparaison avec le coût de l'EPR, le coût du nucléaire.

Personnellement, je suis extrêmement choquée parce qu'on ne parle que d'argent. Or, le nucléaire a des déchets ou des émanations – enfin, ce que vous voulez –, une fois qu'on l'utilise et aussi pour le trouver dans les mines, et là, il y a un facteur que vous n'avez pas fait entrer dans votre calcul : le facteur humain. Or, dans les énergies renouvelables, le facteur humain est très positif et, normalement, il ne risque pas grand-chose, les risques ne sont pas des risques majeurs. C'était une remarque. Ces calculs-là ne me plaisent pas, je dirai même me hérissent, parce qu'ils ne respectent pas l'être humain.

Autre chose, une petite question, peut-être que c'est à l'ASN que je devrais la poser directement. Si je me souviens bien, au mois de novembre 2009, les trois agences de sécurité ont « retoqué », excusez-moi l'expression, un élément de l'EPR : le service commande ou sécurité commande... Bref, vous voyez de quoi je veux parler. J'aurais aimé savoir où en était cette situation parce que si cela ne convient toujours pas, on ne peut pas construire un nouvel EPR, car je suppose que ce sera toujours la même technique. C'est tout ce que j'avais à dire pour ce soir. Merci.
(Applaudissements.)

M. MARTIN.- Merci des deux questions : la prise en compte du facteur humain et...

Je vois que le micro a déjà été donné à l'ASN. On prend la dernière question d'abord ?

M. HOUDRE.- La prise de position, qui date d'octobre 2009, des autorités de sûreté finlandaise, britannique et française concernait le système de contrôle et de commande du réacteur, donc le cerveau du réacteur, pour faire imagé, même si c'est plus compliqué que cela en pratique. Des demandes ont été faites à EDF, avec des échéances assez précises pour les livraisons des réponses à ces demandes, qui s'échelonnaient, je crois, parce que je ne suis pas directement ce dossier, de mémoire, jusqu'à juin 2010, donc ce mois-ci. Les réponses sont en cours d'examen. Évidemment, à l'issue de cet examen, on fera un point au niveau de l'ASN sur ce qu'on pense des réponses qui seront apportées sur cette thématique précise.

Il faut aussi souligner que c'est un processus classique. L'examen de la conception du réacteur et les éventuelles demandes adressées par l'Autorité de sûreté nucléaire à EDF ou tout autre exploitant font partie intégrante du processus de contrôle qu'exerce l'ASN ; c'est la mission de l'ASN de contrôler les installations nucléaires à toutes les étapes de leur vie, depuis la conception jusqu'à la fin de la vie, jusqu'au démantèlement, en passant par toutes les étapes.

Le fait qu'il y ait des modifications de la conception est, quelque part, sain puisque sur un projet de l'ampleur de la construction d'un réacteur EPR, s'il n'y avait pas de questionnement autour de l'instruction, je pense qu'il y aurait une critique qui serait tout à fait légitime du travail qui est fait par l'Autorité de sûreté nucléaire, qui serait soit insuffisant, soit insuffisamment indépendant, soit insuffisamment transparent.

Il faut s'attendre, et c'est quelque chose de probable, à ce que l'on ait un certain nombre d'autres questionnements et ce sont des choses que l'on a régulièrement sur des dispositions de conception, vraiment de détail de la conception. Sur la conception générale, c'est évidemment quelque chose qui a été regardé dès les premières années du projet, où l'ASN a fixé des objectifs de sûreté renforcés à EDF à l'époque pour ce projet de réacteur, mais, ensuite, la conception dans le détail de tous les circuits et de tous les systèmes du réacteur est quelque chose qui prend du temps et l'examen prend également du temps. Ce qui importe, c'est qu'à la mise en service du réacteur, et c'était très clair pour la prise de position sur le contrôle commande qu'évoquait Madame, l'ensemble des questions qui ont été posées par l'ASN trouve une réponse satisfaisante.

Pour Flamanville 3, la mise en service du réacteur, c'est encore quelque chose pour laquelle il y a quelques années, vu que la demande n'a pas encore été formulée par EDF officiellement.

M. MARTIN.- Merci. Sur la première question, EDF ?

M. JEANDRON.- Coût humain... Madame, nous avons beaucoup parlé ce soir de coûts, de coûts comparés des différentes solutions possibles, etc. Pourquoi parlons-nous tant de coûts ? Parce que derrière, il y a le montant de la facture d'électricité, tout simplement, et que nous savons bien que si nous produisons une électricité trop chère, aujourd'hui en France, où le choix du législateur a été de réguler les prix... on sait très bien qu'on est limité par ces prix de l'électricité. Je ne me prononcerai pas aujourd'hui pour savoir si ces prix sont trop bas ou trop hauts mais l'équation est quand même bien là ; on ne peut pas produire l'électricité à n'importe quel prix, on ne la vendra pas, sauf à produire des crises sociales importantes.

Mme SAUVAGE.- Je vous ai parlé de l'humain...

M. JEANDRON.- Il est là aussi l'humain.

Mme SAUVAGE.- Je vous ai parlé de l'humain et des risques majeurs et vous me répondez petite facture d'électricité, petite ou grosse. Là, vous me parlez social ; moi, je vous ai parlé de l'être humain, du vital ; cela me semblait à peu près logique.

J'opposais à une question de gros sous la question de la survie... C'est un grand mot et je ne vais pas tomber dans ces excès. Je vous parlais de la valeur d'un être humain, de votre valeur, de ma valeur, de leur valeur, là, nous, en tant qu'individus qui faisons partie du cycle de la vie.

Là, vous me répondez sur un plan social important – je suis la première concernée par l'augmentation des coûts électriques – mais vous ne répondez pas à cet humain que vous laissez de côté, au risque qu'on nie quand on utilise du nucléaire ; c'est la négation totale du risque ! On ne veut pas reconnaître que cela existe ; je l'ai déjà dit à Paris, je vais le redire ici. On ne reconnaît pas, c'est une dénégation totale du risque, on ne veut surtout pas que cela se sache. On compare des énergies renouvelables en général, qui, elles, ne vont pas détruire... Il peut y avoir des accidents, bien sûr, mais elles ne vont pas s'attaquer à l'intégrité humaine, alors que le nucléaire, lui, s'attaque à l'intégrité humaine.

C'était une remarque qui ne demandait pas forcément une réponse de votre part. Merci.

M. DUPUIS.- C'est là que notre point de vue diverge parce que le nucléaire est conçu avec sa sûreté embarquée. Les règles qui nous sont imposées sont là justement pour éviter d'affecter l'humain et l'environnement. (*Intervention hors micro de Mme Sauvage.*)

C'est pour cela que l'on minimise les probabilités d'accident et leurs conséquences. (*Intervention hors micro de Mme Sauvage.*)

M. MARTIN.- Vous n'avez pas le micro... C'est dommage... Il est 21 heures 45, on va conclure. Je vais passer la parole à Didier Houi.

Merci, en tout cas, pour la qualité des échanges.

M. HOUI.- Deux ou trois commentaires pour terminer.

Tout d'abord, pour répondre à la fois à une remarque de M. Correa et une remarque de Madame, nous avons choisi les dates de réunions publiques en intégrant la Coupe du monde de football mais les matchs de l'équipe de France, autant que nous pouvions les prévoir ; on verra la suite des événements si événement il y a. Malgré tout et malheureusement, il est nécessaire, dans ce type de réunion, d'intégrer ce type de mécanisme. Je suis persuadé que si nous avions organisé une réunion publique demain soir ou après-demain soir, nous ne sommes pas nombreux, mais nous aurions été encore moins nombreux.

En termes d'information concernant cette réunion, des éléments factuels... D'ailleurs, je dois remercier la municipalité d'Abbeville de nous avoir accompagnés dans l'information liée à cette réunion. Il a été utilisé, *via* la municipalité, des panneaux lumineux, la diffusion d'affichettes chez les commerçants et la Commission en elle-même a assuré, d'une part, une distribution d'information en boîtes aux lettres, distribution marché et des encarts publicitaires sous forme d'achat d'espaces dans la presse régionale et des annonces radios. Nous avons essayé de faire connaître, comme on le fait pour chacune des réunions, l'existence de celle-ci à Abbeville. Dommage qu'il y ait eu peu de monde. Dommage, d'autant plus que les questions qui ont été posées, les interventions qui ont été posées, pour certaines d'entre elles, étaient nouvelles et avec un flux quasiment habituel, 14 ou 15 interventions de la salle, avec parfois trois, quatre, cinq, voire davantage, de questions associées.

Des sujets nouveaux ont été abordés. Peut-être que certains sujets nouveaux et certaines questions nouvelles n'ont pas fait l'objet de réponse suffisante ; nous encourageons celles et ceux qui n'auraient pas eu des réponses complètes et satisfaisantes aux questions qui ont été posées ce soir d'utiliser le système questions/réponses qui est disponible sur notre site, de manière à ce que les compléments suffisants puissent être apportés.

J'attire votre attention sur le fait que deux des vecteurs les plus importants pour faire part de vos points de vue, qui sont disponibles sur notre site, sont à gérer dans le temps, c'est-à-dire que la

Commission recommande que les cahiers d'acteurs qui sont en préparation arrivent avant le 30 juin, puisque, vous le savez, il y a des délais incompressibles de relecture et d'impression. Comme ce débat doit s'arrêter le 24 juillet, si vous voulez que le cahier d'acteur que vous réalisez puisse être diffusé dans des conditions similaires à ceux qui sont arrivés à la Commission jusqu'à présent, cette date nous paraît vraiment importante à avoir en tête.

En ce qui concerne le système questions/réponses, des questions peuvent arriver jusqu'au 24 juillet, puisque le site restera ouvert tant que le débat ne sera pas clos, c'est-à-dire jusqu'au 24 décembre, mais, bien évidemment, on vous invite à utiliser ce système le plus possible dès maintenant.

Prochaine réunion à Évreux le 30 juin. À Évreux, nous avons reprogrammé les deux thèmes qui devaient être traités à Caen, à savoir le retour d'expérience de Flamanville 3, ainsi que le sujet de la gouvernance.

Je vous rappelle, pour mémoire, le 5 juillet, à Dieppe, une réunion spéciale qui concerne la présentation de l'expertise complémentaire indépendante sur les politiques énergétiques alternatives, dont on a parlé à plusieurs reprises ce soir, et la réunion de clôture le 12 juillet à Saint-Martin-en-Campagne.

Bonne soirée et merci d'être resté jusqu'au bout !

La séance est levée à 21 heures 47.